

Rapport annuel 2012



L'association minière du Canada
REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

INTRODUCTION	3
À propos de l'Association minière du Canada (AMC)	4
Message du président du Conseil d'administration et du président et chef de la direction de l'AMC	5
Rapport du président de l'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable	9
RAPPORTS DES COMITÉS	15
Comité de l'environnement	16
Groupe de travail sur les métaux	19
Comité des relations publiques	20
Comité scientifique	26
Groupe de travail sur les résidus	30
Comité de la fiscalité	32
Comité du transport	36
Comité de la responsabilité sociale internationale	40
Comité de l'énergie	47
AUTRES SECTEURS DE TRAVAIL	49
Commerce international et investissement	50
Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM)	53
CONSEIL ET COMITÉS	58
Conseil d'administration de l'AMC	59
Membres des comités	60
Sociétés membres	65
Personnel	66



Introduction

À propos de l'Association minière du Canada

L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA

L'Association minière du Canada (AMC) est l'organisme national représentant l'industrie minière du Canada. Elle est formée de sociétés œuvrant dans les domaines de l'exploration, de l'extraction, de la fonte, de l'affinage et de la fabrication de produits semi-finis. Les sociétés membres génèrent la plus grande partie de la production canadienne de métaux et de minéraux industriels.

L'AMC défend les intérêts de l'industrie sur la scène nationale et internationale, élabore des politiques sur les minéraux avec les gouvernements, informe le public et favorise la collaboration pour résoudre des problèmes communs et stimuler les progrès. L'AMC collabore étroitement avec les associations minières provinciales et territoriales et avec les autres secteurs, ainsi qu'avec les groupes communautaires et environnementaux à l'échelle du Canada.

Avant d'être à vous,
c'est venu de nous.

**L'INDUSTRIE
MINIÈRE
CANADIENNE**
Qu'est-ce qu'on va
encore trouver?

29 63.5
Cu
Copper
Cuivre

26 55.8
Fe
Iron
Fer

20 40.0
Ca
Calcium
Calcium

mining.ca

Message de la présidente du conseil d'administration et du président et chef de la direction de l'AMC

Zoë Yujnovich, présidente du conseil d'administration* et Pierre Gratton, président et chef de la direction de l'AMC

L'industrie minière canadienne a connu une année mouvementée en 2012. Le secteur venait tout juste de connaître une année incroyable en 2011, où des records ont été fracassés au chapitre des dépenses d'exploration, de la valeur de la production des minéraux et des exportations. En 2012, l'industrie minière a continué de surpasser beaucoup d'autres secteurs au Canada, malgré une certaine volatilité sur le marché des produits de base à la fin de l'année.

En rétrospective, l'année a été particulièrement marquante en raison du rythme accru des réformes réglementaires, qui ont tenu l'AMC et ses membres bien occupés à analyser l'incidence des modifications législatives sur l'industrie. Le budget fédéral de 2012 a apporté des modifications à la *Loi sur les pêches* et établi une nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur la protection de la navigation*, et la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*. L'AMC appuie le programme de réformes du gouvernement qui vise à améliorer la rapidité et l'efficacité de l'examen des projets miniers; toutefois, les répercussions de certaines de ces réformes sur l'examen des projets ne sont pas claires et des incertitudes subsisteront jusqu'à ce que tous les éléments soient en place. En ce qui concerne la fiscalité, il existe de nouveaux risques découlant des modifications apportées aux règles de transfert des sociétés affiliées étrangères par le gouvernement fédéral. Heureusement, l'AMC a réussi à obtenir plusieurs modifications techniques afin d'éviter l'imposition involontaire de montants importants aux membres de l'industrie minière, de même qu'un engagement de la part du ministère des Finances du Canada à examiner les modifications futures avec l'association et ses membres et à envisager un dialogue continu avec ceux-ci.

Parallèlement, nous avons également constaté des mesures positives du gouvernement fédéral en matière de commerce qui contribueront certainement à améliorer l'accès de l'industrie aux marchés stratégiques et à favoriser la sécurité des investissements. Le gouvernement a notamment conclu un certain nombre d'accords sur la protection des investissements étrangers avec des territoires miniers importants et a poursuivi ses négociations en matière de libre-échange avec d'autres. Le gouvernement a aussi annoncé des réformes en immigration pour contribuer à contrer les pénuries de main-d'œuvre visant certains métiers désignés, ce qui augure bien pour le secteur minier canadien. Ces deux éléments sont essentiels pour permettre au Canada de demeurer concurrentiel sur la scène mondiale.

L'AMC et ses membres ont réalisé des progrès importants relativement à deux programmes fondamentaux de responsabilité sociale des entreprises (RSE), soit l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) et les travaux du Comité de la responsabilité sociale internationale (RSI) de l'AMC.



Zoë Yujnovich



Pierre Gratton

Le *Rapport sur les progrès du développement minier durable*, 2012 a indiqué une hausse stable des résultats des membres de l'AMC en matière d'environnement, d'efficacité énergétique et d'engagement communautaire à l'échelle globale. Par exemple, 90 % des établissements utilisent de solides pratiques de mobilisation au sein de leur collectivité et la proportion d'établissements dotés d'un système complet de production de rapports sur la consommation d'énergie a fait un bond de 20 % par rapport à l'année dernière. Au cours de l'année à venir, l'AMC centrera ses efforts sur l'amélioration du rendement dans les secteurs de la gestion du maintien de la biodiversité et de la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES).

En 2012, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCCI) de l'initiative VDMD a subi un processus de renouvellement pour veiller à ce qu'il demeure pertinent et dynamique tout en favorisant le dialogue entre l'AMC et ses communautés d'intérêts. Cette mesure a mené au renouvellement du mandat du groupe et à l'intégration de plusieurs nouveaux membres. Le GCCCI comprend désormais un groupe de communautés plus diversifiées et traite de questions plus vastes touchant la responsabilité sociale des entreprises. Le soutien accru accordé aux relations externes et aux communications de l'initiative VDMD commence également à porter ses fruits. L'initiative a notamment été saluée dans le magazine Maclean's et par le milieu de l'investissement socialement responsable.

Au chapitre de la responsabilité sociale internationale, l'AMC et ses membres ont aussi établi un partenariat fondamental avec l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), Publiez ce que vous payez (PCQVP-Canada) et le Revenue Watch Institute afin d'améliorer la transparence du secteur minier. Les quatre organismes ont signé un protocole d'entente en 2012 pour former le Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles. Le groupe de travail a élaboré conjointement un cadre en vertu duquel les sociétés minières canadiennes seraient tenues de déclarer les paiements versés aux gouvernements hôtes. Le cadre devrait être achevé au cours du deuxième semestre de 2013, une fois qu'il aura été approuvé par le conseil d'administration des quatre organismes. Il sera ensuite présenté aux gouvernements aux fins d'adoption et de mise en œuvre.



Les relations publiques demeurent une priorité importante pour l'AMC. Celle-ci a en effet informé les principaux intervenants de l'apport considérable de l'industrie, tant au pays qu'à l'étranger. Pour orienter ses efforts de communication, l'AMC a mené son premier sondage d'opinion en 2012 afin d'évaluer comment les Canadiens perçoivent l'industrie. Les résultats ont été très positifs : 75 % des Canadiens ont déclaré avoir une opinion favorable de l'industrie minière et la majorité de la population croit que les mines du Canada adhèrent à des normes supérieures en matière d'environnement et de sécurité. L'AMC continuera de mener des sondages annuels pour rester au courant de l'opinion des Canadiens à propos de l'industrie, afin d'orienter ses efforts et de calmer les préoccupations.

L'AMC a continué d'enrichir ses efforts de communication en améliorant sa visibilité grâce à des événements régionaux et à ses campagnes publicitaires sur l'industrie minière canadienne. Des événements médiatiques ont été organisés dans certaines villes à travers le pays afin de promouvoir l'apport de l'industrie à l'échelle locale et nationale, notamment des dîners-causeries à St. John's, à Kamloops, à Vancouver, à Toronto et à Whitehorse. Forte du succès de sa première campagne publicitaire sur l'industrie minière en 2011, l'AMC a conçu de nouvelles publicités diffusées dans la capitale nationale au cours des mois qui ont précédé son événement phare, la Journée minière sur la colline.

Au moment de rédiger le présent rapport, bon nombre d'observateurs de notre industrie se demandent si le super cycle minier est terminé. Lorsque nous examinons les occasions dans notre secteur à long terme, notre réponse est non. Les facteurs économiques fondamentaux à long terme sont favorables, puisque les marchés émergents comme la Chine et l'Inde poursuivront leur industrialisation dans un avenir prévisible, et les minéraux et métaux canadiens seront des matières recherchées pour permettre cette croissance.

Une autre question d'actualité consiste à déterminer un moyen d'exploiter nos richesses naturelles qui soit profitable à tous les Canadiens. La fin de 2012 a été marquée par l'émergence du mouvement autochtone Idle No More, qui préconisait notamment une participation accrue des Autochtones au secteur de l'extraction. De façon générale, les membres de l'AMC, par l'intermédiaire de l'initiative VDMD et les mesures de leurs propres entreprises, ont manifesté un solide engagement envers la participation des Autochtones, qui représente une partie essentielle de leurs activités. L'AMC et ses membres se sont aussi engagés à réaliser des progrès à cet égard en mettant sur pied récemment le Comité des affaires autochtones de l'AMC.

La capacité du Canada à profiter des occasions de croissance futures dépend fondamentalement de sa capacité à demeurer concurrentiel. Il importe donc de compter sur un accès aux principaux marchés, sur un système de réglementation efficace, sur un régime fiscal favorable et sur un bassin de travailleurs fiable, capable de répondre à la pénurie anticipée de main-d'œuvre qualifiée. Il faut également maintenir un permis social d'exploitation en collaborant étroitement avec les partenaires autochtones et les intervenants des autres communautés pour faire en sorte que notre patrimoine en ressources naturelles soit profitable à tous les Canadiens, Autochtones ou non.

Nous avons été très heureux d'ajouter deux nouveaux membres à part entière, soit New Gold et Anglo American. Nous avons également accueilli quatre nouveaux membres associés, soit IDS Amérique du Nord, MMG Limited, Barr Engineering & Environmental Science Canada Ltée et Rueter Scargall Bennett s.r.l.

Les réalisations de l'AMC en 2012 sont attribuables aux efforts collectifs de bon nombre de personnes, notamment notre excellent conseil d'administration, le comité exécutif et l'équipe de direction de l'initiative VDMD, ainsi que les représentants dévoués de l'industrie, qui offrent leur expertise aux comités, aux groupes de travail et aux groupes multilatéraux. De plus, notre association est fière de compter sur un personnel des plus compétents, composé de gens reconnus pour leur expertise et leur professionnalisme par le gouvernement et d'autres associations. Grâce à leurs compétences, à leur expérience et à leur travail d'équipe, ils produisent des résultats concrets dont profite l'ensemble de l'industrie. Leur travail est fort apprécié par le conseil d'administration et les membres de l'AMC.

Nous aimerions également témoigner notre reconnaissance à Ian Pearce, qui a été président du conseil d'administration de l'AMC du 20 juin 2012 jusqu'en mai 2013, lorsqu'il a quitté son poste de président et chef de la direction de Xstrata Nickel et celui de président du conseil d'administration de l'AMC. Ian a siégé au conseil d'administration et a été membre du comité exécutif de l'AMC pendant six ans, et a contribué énormément aux activités de l'association et à l'industrie minière canadienne.

Pour obtenir plus de détails sur les sujets abordés dans le présent message et les autres aspects du travail de l'AMC, nous vous invitons à lire le rapport annuel en entier.

** Ian Pearce a été président du conseil d'administration de l'Association minière du Canada de juin 2012 à mai 2013.*

Rapport du président de l'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable

Craig Ford, vice-président, responsabilité de l'entreprise, Inmet Mining

L'équipe de direction de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) étudie les possibilités d'amélioration du rendement et de la réputation de l'industrie minière auprès des intervenants clés.

FAITS SAILLANTS

- Le *Rapport sur les progrès du développement minier durable, 2012* a indiqué une amélioration globale des résultats de 17 indicateurs sur 18 dans les quatre protocoles relatifs à l'initiative VDMD.
- L'initiative VDMD a remporté le prix de la responsabilité sociale et environnementale de l'ACPE en mars 2012.
- Nous avons achevé le renouvellement du Groupe consultatif des communautés d'intérêts.
- Nous avons révisé le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de l'initiative VDMD.
- L'adoption de l'initiative VDMD et l'intérêt qu'elle suscite continuent de croître au Canada. L'AMC a aussi constaté un intérêt accru de la part de la communauté financière, qui emploie l'initiative pour évaluer la gestion des risques sociaux et environnementaux.
- L'initiative VDMD est de plus en plus adoptée et reconnue en tant que norme mondiale. L'AMC a lancé l'initiative VDMD dans le cadre du Canada-Finland Modern Mining Seminar à Helsinki, en Finlande. L'AMC a aussi été invitée à faire une présentation semblable en Turquie au début de 2013.

PRIX DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DE L'ACPE

En mars 2012, l'initiative VDMD a remporté le prix de la responsabilité sociale et environnementale au Canada de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs. Ce prix récompense des sociétés minières, des organismes ou des personnes pour une réalisation importante en matière de protection de l'environnement ou d'établissement de relations harmonieuses avec la collectivité.

L'initiative VDMD a été reconnue, car elle réussit avec brio à aider les sociétés minières canadiennes à améliorer leur rendement dans plusieurs domaines, notamment la gestion du maintien de la biodiversité et les relations avec les Autochtones et les collectivités.

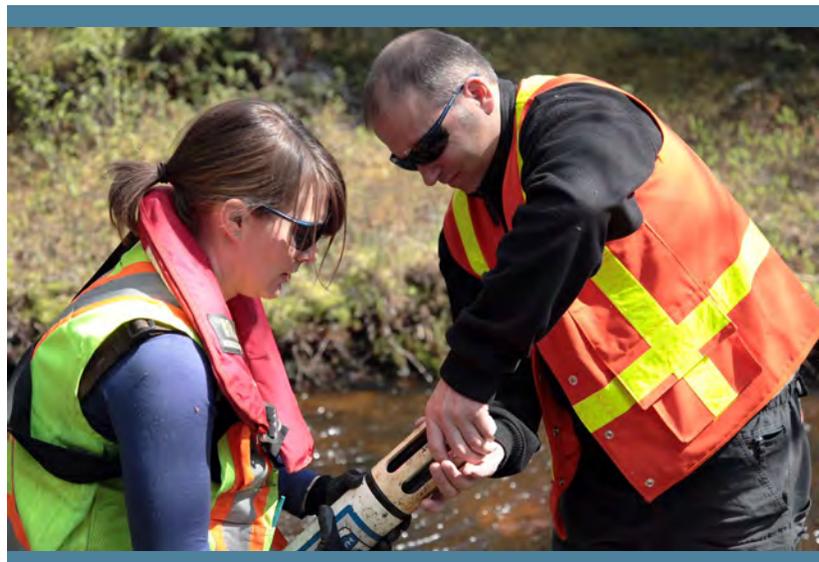
MISE À JOUR DU PROTOCOLE DE GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Tout au long de 2012, les membres de l'AMC ont travaillé à la mise à jour du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES). De nombreuses modifications importantes ont été apportées au protocole pour faire en sorte qu'il demeure pertinent et reflète l'état actuel en matière de gestion de l'énergie et d'atténuation des changements climatiques. Les membres de l'AMC commenceront à déclarer leur rendement par rapport aux indicateurs révisés en 2014.

Les éléments suivants ont été intégrés au protocole révisé :

Importance

Le protocole original de gestion de l'énergie et des émissions de GES contraignait tous les membres de l'AMC à déclarer leur rendement VDMD pour tous leurs établissements, peu importe si la gestion de l'énergie et des émissions de GES était jugée importante. Les indicateurs modifiés tiennent compte de cette importance sur deux plans : le premier est fondé sur les seuils de consommation d'énergie totale et d'émissions de GES, tandis que le deuxième fait référence à des sources précises de carburant.



Un seuil pour la consommation d'énergie totale et les émissions de GES a été établi de façon à permettre aux établissements affichant un résultat inférieur de ne pas produire des rapports publics sur leur système de gestion et leurs objectifs de rendement. Les établissements affichant un résultat inférieur au seuil seront néanmoins tenus de produire des rapports sur leur système de déclaration.

Le deuxième élément lié à l'importance permet à un établissement d'éviter d'inclure des sources négligeables de carburant dans son système de gestion s'il établit un seuil de définition des sources importantes de carburant.

La décision d'intégrer l'importance à ce protocole est fondée sur une analyse du rendement des sociétés membres de l'AMC à l'initiative VDMD par rapport au total de leur consommation d'énergie et de leurs émissions de GES déclarées. Les résultats de cette analyse indiquent que les établissements qui émettent plus de 50 000 tonnes d'équivalent CO₂ doivent traiter un facteur opérationnel d'envergure pour gérer activement et réduire leurs émissions. En revanche, les émissions sont un enjeu moins important pour les établissements qui émettent moins de 50 000 tonnes d'équivalent CO₂. Ceux-ci sont susceptibles de se concentrer sur d'autres questions environnementales, sociales et économiques qui revêtent plus d'importance pour leurs activités.

Production de rapports des unités commerciales

L'initiative VDMD a toujours été axée sur la production de rapports à l'échelle des établissements, mais le nouveau protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES offre aux entreprises la souplesse nécessaire pour regrouper des établissements en unités commerciales aux fins de l'établissement des objectifs. Cette décision a été prise en tenant

compte du fait que les changements climatiques constituent un problème mondial et que les entreprises devraient être encouragées à établir des objectifs de rendement qui permettent d'obtenir les réductions les plus importantes, peu importe leur situation géographique.

Objectifs de rendement

Le protocole d'origine contraignait les entreprises à établir des objectifs d'amélioration de l'intensité et ne permettait pas aux établissements de fixer d'autres types d'objectifs. Le protocole révisé présente une souplesse accrue sur le plan des types d'objectifs acceptables, notamment des objectifs en matière d'émissions totales et des objectifs pluriannuels.

GESTION DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ

Mieux comprendre la gestion de la biodiversité dans le but d'améliorer le rendement des membres en vertu du nouveau protocole de gestion du maintien de la biodiversité était une priorité importante pour l'AMC en 2012. En vue d'atteindre cet objectif, l'AMC s'est jointe au Conseil canadien pour les entreprises et la biodiversité afin d'organiser deux ateliers avec les membres pour mieux comprendre les défis actuels liés au protocole de l'initiative VDMD et pour tirer des leçons des entreprises qui ont un rendement élevé dans le secteur afin de favoriser le renforcement des capacités des membres. Des conférenciers externes de divers organismes, y compris Ontario Power Generation, Exportation et Développement Canada, l'Agence Parcs Canada et NatureServe Canada, ont aussi été invités à présenter leurs approches en matière de gestion du maintien de la biodiversité. Les ateliers sur la gestion du maintien de la biodiversité de 2012 ont mené à des modifications mineures au protocole de l'initiative VDMD.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

En 2012, l'AMC a fait appel à un conseiller externe en gestion des crises et en communications afin d'examiner le guide de référence sur la planification de la gestion de crises pour faire en sorte qu'il demeure un outil moderne et pertinent pour les sociétés minières. Cet examen, qui a également donné lieu à des commentaires du Comité des relations publiques de l'AMC, a mené à l'ajout de lignes directrices sur les médias sociaux et d'une liste de vérification des communications en situation de crise dans les sites miniers.

AMÉLIORATION DU RENDEMENT

Le *Rapport sur les progrès du développement minier durable*, 2012 a indiqué une amélioration stable des résultats des membres de l'AMC à l'échelle globale. En voici les faits saillants :

- Plus de 90 % des établissements utilisent de solides pratiques de mobilisation au sein de leur collectivité.
- La proportion d'établissements dotés d'un système complet de production de rapports sur la consommation d'énergie est passée à 64 %, soit une augmentation de 20 % au cours de la dernière année.

- › Dans plus de 80 % des établissements, la reddition de comptes et la responsabilité de la gestion des résidus incombent au chef de la direction ou au chef de l'exploitation de l'entreprise. Cela témoigne de l'engagement des plus hautes sphères des entreprises envers l'application de pratiques exemplaires en matière de gestion des résidus.

Dans l'ensemble, 17 des 18 indicateurs liés aux quatre protocoles de l'initiative VDMD ont affiché une amélioration dans les résultats agrégés de toute l'industrie. Le seul indicateur qui n'a pas affiché d'amélioration était Dialogue efficace avec les communautés d'intérêts dans le protocole de relations avec les Autochtones et les collectivités. Cette baisse est attribuable à un petit nombre de mines à rendement élevé qui étaient en phase de production et qui ont été fermées, puis remplacées par quelques nouvelles mines de nouveaux déclarants qui présentent de faibles résultats. En 2013, l'AMC centrera ses efforts sur l'amélioration du rendement dans les secteurs de la gestion du maintien de la biodiversité et de la gestion de l'énergie et des émissions de GES.

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

En 2012, le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCl) a subi un processus de renouvellement. Ce renouvellement a été lancé par des membres du groupe hors de l'industrie minière et a mené au renouvellement du mandat du groupe afin de veiller à ce qu'il demeure pertinent et dynamique tout en favorisant le dialogue entre l'AMC et ses communautés d'intérêts. Doté de son nouveau mandat, le GCCl a aussi élaboré des critères de sélection précis qui contribueront à faire en sorte qu'il soit représenté par un large spectre de collectivités, d'organismes et d'experts.

Dans le cadre de ce processus de renouvellement, le GCCl a accueilli six nouveaux membres : Victor Goodman, Joy Kennedy, Nathan Lemphers, Philip Oxhorn, Mark Podasly et le chef Earl Klyne. Le GCCl a aussi dit au revoir aux membres sortants suivants, après les avoir remerciés pour le leadership et le dévouement dont ils ont fait preuve au fil des ans : Richard Briggs, Ginger Gibson, Larry Haber, Brenda Kelley, Soha Kneen, Christy Marinig ainsi que les chefs Eric Morris et Roger Augustine.

En octobre 2012, les nouveaux membres du GCCl ont participé à leur première réunion à Fort McMurray, en Alberta. Cette réunion a donné lieu à l'examen après vérification de Cameco et d'Inmet, ainsi qu'à une tournée des installations d'exploitation des sables bitumineux organisée par Suncor et Syncrude. La réunion d'automne a aussi donné lieu à une discussion sur l'établissement du programme ayant permis de soulever plusieurs points qui seront abordés lors de futures réunions. Ces points comprennent le développement communautaire, la responsabilité sociale internationale, l'image de marque et les communications de l'initiative VDMD, ainsi que la proposition de valeur de l'initiative VDMD et son intégration à d'autres initiatives.

Collectivement, les membres du groupe possèdent un niveau élevé de connaissances sur la responsabilité physique, sociale, environnementale et réglementaire, et sur les défis entourant l'exploitation minière au Canada. Le GCCl continue de fournir des conseils inestimables aux membres de l'AMC à propos de questions urgentes.

RELATIONS EXTERNES ET COMMUNICATIONS DE L'INITIATIVE VDMD

Parallèlement à l'assemblée générale annuelle 2012 de l'AMC, l'équipe de direction de l'initiative VDMD a tenu un atelier sur les communications pour discuter de la proposition de valeur de l'initiative VDMD et explorer les possibilités d'améliorer davantage sa réputation. Pendant cet atelier, plusieurs possibilités d'amélioration des communications sur le programme ont été relevées. Mentionnons la réorganisation des communications externes sur les engagements et les protocoles de l'initiative VDMD, l'élaboration d'un programme révisé de remise de prix VDMD et l'élaboration d'une façon claire et concise d'expliquer l'initiative VDMD et ses réalisations jusqu'à maintenant.



L'AMC continue de mettre l'accent sur l'exportation de l'initiative VDMD dans le plus grand nombre d'installations minières possible. À cette fin, le vice-président du développement durable de l'AMC a voyagé en Finlande pour présenter l'initiative VDMD aux sociétés minières finlandaises, avec le soutien d'Inmet Mining, après avoir été invité par Agnico-Eagle Mines. L'AMC a effectué une présentation dans le cadre du Canada-Finland Modern Mining Seminar et a aussi été invitée à discuter avec des représentants de l'association minière finlandaise à propos des avantages de l'initiative VDMD. L'AMC continuera de collaborer avec ses pairs en Finlande tout au long de 2013 pour les aider à mieux comprendre la valeur de l'initiative VDMD, tout en poursuivant l'objectif d'assister à l'adoption de l'initiative VDMD en Finlande. Si cet objectif est atteint, il s'agirait de la première mise en œuvre nationale officielle de l'initiative VDMD hors du Canada.

Au cours de l'année 2012, l'AMC a constaté un intérêt accru de la communauté financière à l'égard de l'initiative VDMD. Ce programme commence à être perçu comme un outil précieux pour mesurer le succès des entreprises au chapitre de la gestion des principaux aspects environnementaux et sociaux de leurs activités à l'échelle des établissements. Par exemple, Sustainalytics, chef de file mondial des analyses de viabilité, a mentionné l'initiative VDMD dans un article qu'elle a publié dans le magazine Maclean's. Étant donné cet intérêt croissant, l'AMC a inclus une stratégie de relations externes avec les investisseurs dans ses plans relatifs à l'initiative VDMD en 2013.

ADOPTION ACCRUE

Au cours de la dernière année, le nombre d'établissements participant au programme a connu une hausse. En 2005, la première année de production de rapports publics, le programme comportait les résultats de 42 établissements. En 2011, 55 établissements ont déclaré leur rendement VDMD et ce nombre est passé à 59 établissements en 2012. Puisque plusieurs nouvelles entreprises se sont jointes à l'association au cours de la dernière année, ce nombre devrait augmenter en 2013.

CIBLES POUR 2013

La priorité principale de l'initiative VDMD en 2013 sera de mettre en œuvre les recommandations issues de l'atelier sur les communications de l'initiative VDMD, qui s'est déroulé en juin 2012. Ce travail sera effectué par un sous-comité composé de représentants des chefs de l'initiative VDMD et du Comité des relations publiques de l'AMC.

En 2013, l'AMC continuera de rechercher des occasions d'harmonisation et d'intégration de l'initiative VDMD à d'autres normes et initiatives. Plus précisément, l'AMC continuera d'explorer les possibilités d'équivalence à la norme d'audit ISO 14001 et d'harmonisation avec le cadre de développement durable de l'ICMM.

Une série d'ateliers de formation seront organisés en 2012, y compris un atelier obligatoire de renouvellement de la certification des fournisseurs de services de vérification de l'initiative VDMD, un atelier sur la gestion des crises et les communications, ainsi qu'un atelier sur la gestion de l'énergie. Des ateliers sur l'autoévaluation de l'initiative VDMD continueront d'être offerts sur demande.

Puisque la sensibilisation des investisseurs représente une occasion importante pour hausser l'adoption de l'initiative VDMD au sein de l'industrie, les relations externes avec les investisseurs seront une priorité pour l'AMC en 2013. L'initiative VDMD propose à la communauté financière un outil unique pour évaluer certains des risques les plus difficiles à quantifier qui devraient avoir une incidence sur les décisions d'investissement.

En 2013, l'équipe de direction de l'initiative VDMD de l'AMC commencera également à discuter des attentes des membres en matière de rendement minimal et d'incitatifs. L'objectif consiste à contribuer à l'amélioration du rendement jusqu'à un certain point, puisque l'AMC a une marque importante à protéger et à faire croître.

Nous aimerions également remercier Gord Ball qui a assumé la présidence de l'équipe de direction de l'initiative VDMD de 2004 à 2012, lorsqu'il a pris sa retraite de Syncrude Canada Ltée. M. Ball a aussi siégé au conseil d'administration de l'AMC de 2007 à 2012. Son apport considérable à l'AMC et à l'initiative VDMD est grandement apprécié.



Rapports des comités

Comité de l'environnement

Président : Marc Butler, directeur, affaires réglementaires, Xstrata Nickel

Le Comité de l'environnement examine les questions environnementales d'ordre général et les lois qui touchent l'industrie.

FAITS SAILLANTS

- Le budget fédéral de mars 2012 a entraîné des changements majeurs pour l'industrie minière, notamment des modifications apportées à plusieurs lois fédérales touchant les projets miniers et l'annonce d'un examen du *Règlement sur les effluents des mines de métaux*.
- L'AMC a collaboré avec des représentants du gouvernement afin de comprendre clairement les modifications législatives apportées en 2012, y compris la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, ainsi que les modifications apportées à la *Loi sur les pêches* et à la *Loi sur la protection des eaux navigables*.
- Le comité a continué de promouvoir et de souligner l'importance de l'intégration du processus d'examen et de consultation dans l'évaluation environnementale d'un projet minier.

Le Comité de l'environnement et le Comité scientifique de l'AMC se sont rencontrés à Ottawa en mars, en juin et en octobre 2012. Le nombre de participants à ces réunions a connu une hausse, ce qui s'explique par un intérêt accru et par le nombre supérieur de membres. Pour assurer la productivité des discussions et de la prise de décisions au sein du groupe nombreux, la participation téléphonique à la réunion de juin était impossible, et les comités ont décidé de maintenir la participation en personne uniquement. L'AMC a organisé des webinaires d'information avant et après les réunions pour les membres qui n'ont pas été en mesure d'y participer. Le nombre supérieur de questions traitées par le comité a nécessité la formation de plusieurs groupes de travail et la création de webinaires de discussion entre les réunions du comité.

Le budget fédéral de mars 2012 a entraîné des changements majeurs pour l'industrie minière, notamment des modifications apportées à plusieurs lois fédérales touchant les projets miniers et l'annonce d'un examen du *Règlement sur les effluents des mines de métaux (REMM)*.

Les trois principaux changements apportés à la législation sont la nouvelle *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE 2012)*, des modifications importantes touchant la *Loi sur les pêches* et des modifications apportées à la *Loi sur la protection des eaux navigables (LPEN)*, qui est devenue la *Loi sur la protection de la navigation*. De façon générale, les modifications législatives ont entraîné des changements liés à l'administration et aux processus, mais n'ont pas changé le champ d'application de ces lois à l'égard de l'industrie minière. L'AMC a collaboré avec des représentants du gouvernement afin de comprendre clairement les modifications législatives.

La LCEE 2012 est entrée en vigueur en juillet 2012. Pour l'industrie minière, la modification capitale est le retrait du déclenchement des évaluations au moyen d'une décision fédérale pour passer à un déclenchement en vertu du *Règlement désignant les activités concrètes* (liste de projets). La liste de projets qui est entrée en vigueur en juillet est fondée sur la liste d'étude approfondie de l'ancienne loi, qui avait été élaborée à un autre fin et qui n'était pas adaptée à jouer le rôle de déclencheur. L'AMC a formulé des commentaires sur la liste de projets et a milité pour des modifications en vue de régler les problèmes, surtout ceux qui sont liés à l'extraction des eaux souterraines et à l'agrandissement et à la réouverture d'installations. À noter que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a publié dans la Partie I de la Gazette du Canada, en avril 2013, des modifications proposées à la liste de projets qui permettraient de régler les préoccupations soulevées par l'AMC.

En 2012, un élément central des activités de promotion d'intérêts de l'AMC fut l'importance de l'intégration d'examen et de consultations concernant les décisions fédérales dans l'évaluation environnementale d'un projet. L'AMC a été fortement encouragée par l'annonce, en juin 2012, de l'énoncé de politique intitulé *Rationalisation du processus d'approbation des mines de métaux ayant des dépôts de résidus miniers* et continue de promouvoir sa mise en œuvre complète.

Les modifications principales de la *Loi sur les pêches* et de la LPEN ne sont pas entrées en vigueur en 2012 (leur entrée en vigueur est prévue en 2013 et en 2014). L'AMC a analysé les modifications et organisé des réunions avec des représentants de Pêches et Océans Canada et de Transports Canada afin de comprendre celles-ci et de discuter de leur interprétation et de leur mise en œuvre. Dans le cas des modifications de la *Loi sur les pêches* et de la LPEN, le champ d'application à l'égard des projets de l'industrie minière devrait demeurer en grande partie inchangé, mais la nécessité d'obtenir des approbations et le processus connexe seront modifiés.

Les modifications apportées à la LCEE 2012 et à la *Loi sur les pêches* ont créé de nouvelles autorités pour améliorer la coopération fédérale-provinciale, mais leur portée relativement aux projets miniers était incertaine en 2012.

L'examen du REMM n'a pas commencé avant la fin de l'année. Cet examen vise à étudier les limites d'effluents et les exigences de surveillance de l'environnement qui sont contenues dans le règlement, ainsi que l'expansion des mines non métalliques (charbon et diamants). L'AMC a encouragé Environnement Canada à effectuer cet examen au moyen de la consultation d'un groupe composé de multiples intervenants en fonction des principes scientifiques éprouvés, et elle s'est efforcée de cerner les problèmes importants pour l'industrie minière.

L'AMC a continué de travailler sur les lois fédérales touchant les projets axés sur les ressources avec d'autres associations de l'industrie. Ces lois sont notamment la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, la *Loi sur les espèces en péril*, la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs*, la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi sur les pêches*.

Le Comité de l'environnement a aussi surveillé de près les questions relatives aux gaz à effet de serre, discuté des développements dans les provinces et les régions, et communiqué à d'autres industries ses inquiétudes à propos d'une possibilité de chevauchements et d'incohérences.

En octobre 2012, le Conseil canadien des ministres de l'environnement a convenu de maintenir le Système de gestion de la qualité de l'air (SGQA), à la suite d'une proposition formulée par plusieurs partis au cours des années précédentes. Les éléments du SGQA comprennent les normes d'émission des grands secteurs industriels, les normes révisées sur la qualité de l'air ambiant ainsi qu'une gestion provinciale complète de la zone d'air fondée sur la qualité de l'air ambiant.

L'AMC suit toujours de près les activités internationales qui peuvent avoir une incidence sur les politiques au pays ou les marchés mondiaux des produits minéraux. Dans le cadre de cette surveillance, le Comité de l'environnement a pris en considération les conséquences de la négociation d'une entente sur le mercure par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui pourrait entraîner des

effets imprévus sur les autres produits minéraux. Plusieurs membres ont participé à une consultation des intervenants et les représentants ont informé le Comité au sujet de la progression des négociations tout au long de l'année.

Pour donner plus de poids à ses efforts, l'AMC adhère à plusieurs groupes officiels et officieux de l'industrie. De ce nombre, mentionnons le groupe de coordination de l'industrie sur la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, le comité directeur de l'industrie sur le changement climatique et la qualité de l'air, le groupe de coordination de l'industrie sur la santé environnementale, le conseil nord-américain des métaux (North American Metals Council) et le Conseil international des mines et métaux.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les initiatives environnementales de l'AMC et sur la réduction des émissions de ses sociétés membres, consultez le *Rapport sur les progrès du développement minier durable*, accessible sur le site Internet de l'AMC www.mining.ca.

Groupe de travail sur les métaux

Président : Mike Dutton, directeur général, science et gérance de la réglementation, Vale

Le Groupe de travail sur les métaux examine l'établissement de règlements et de politiques touchant l'évaluation et la gestion des substances au Canada.

FAITS SAILLANTS

- Le groupe a continué de surveiller l'évolution du Plan de gestion des produits chimiques en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*.
- Le groupe a invité de façon proactive les représentants du gouvernement à participer à une séance sur le sélénium.

Le Groupe de travail sur les métaux a continué de surveiller de près le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE). Le Groupe de travail a également examiné les demandes de renseignements émises au cours de l'année portant sur l'article 71 de la LCPE, ce qui comprend la deuxième mise à jour de la Liste intérieure des substances, et conseillé l'AMC en la matière.

En octobre 2011, Environnement Canada a annoncé la deuxième phase du PGPC, qui se déroulera jusqu'en 2016. Ce plan porte sur l'évaluation du cobalt, du sélénium, du bore et de leurs composés. Les métaux restants seront évalués de 2016 à 2020. À la suite de la diffusion de renseignements sur le sélénium, le cobalt, le bore et leurs composés par l'industrie des minéraux, aucune étude obligatoire liée à l'industrie minière n'a été nécessaire au cours de l'année. Les représentants ont été invités à participer à une séance spéciale sur le sélénium lors de la réunion du Comité de l'environnement et du Comité scientifique de l'AMC en octobre 2012.

Santé Canada s'efforce de modifier le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada en fonction du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits.

Tout au long de l'année, Mike Dutton (Vale) a représenté l'AMC au sein du groupe de coordination de l'industrie sur la LCPE, Lyle Safronetz (Vale) a représenté l'AMC au sein du Comité des questions actuelles du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail et Justyna Laurie-Lean (AMC) a agi à titre de représentante au sein du groupe de coordination de l'industrie de la santé environnementale.



Comité des relations publiques

Présidente : Kara Flynn, vice-présidente, affaires gouvernementales et publiques, Syncrude Canada Ltée

Le Comité des relations publiques conseille et oriente l'AMC sur les questions touchant les affaires publiques et la programmation des communications.

FAITS SAILLANTS

- › Activités de promotion d'intérêts, orientation et soutien stratégique continus à l'appui de l'AMC en matière de politiques gouvernementales fédérales.
- › Activités de relations externes à l'échelle régionale, y compris les activités organisées en partenariat avec les associations minières provinciales.
- › La Journée minière sur la colline, un événement de lobbying couronné de succès, ayant pour thème Value Beneath the Surface (une valeur sous la surface).
- › Soutien continu du programme Vers le développement minier durable (VDMD) de l'AMC.
- › Poursuite de l'exécution du plan de communication et de la stratégie concernant les médias sociaux.
- › Nouvelle campagne publicitaire illustrant la position de chef de file de l'industrie minière canadienne, la contribution du secteur à la vie quotidienne grâce à des produits contemporains et à des technologies vertes, ainsi que l'engagement de l'industrie envers l'exploitation minière responsable grâce au programme VDMD de l'AMC.
- › Commandite de la Galerie de la Terre Vale du Musée canadien de la nature, qui fait l'objet d'une entente de cinq ans de 2012 à 2017.

INTERVENTION AUPRÈS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Les activités de promotion d'intérêts de l'AMC en 2012 ont surtout été axées sur les questions économiques et réglementaires, notamment la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la protection de la navigation*, ainsi que la fiscalité, le transport et l'infrastructure, les besoins en ressources humaines, la participation des peuples autochtones à l'exploitation minière et la responsabilité sociale des entreprises.

En 2012, l'AMC a accordé la priorité aux relations externes avec les parlementaires et les membres de leur personnel afin de leur communiquer les occasions et les défis de l'industrie minière au Canada et à l'étranger. Des activités continues de relations externes ont également été menées auprès des représentants du gouvernement au sein de divers ministères et organismes se rapportant à l'exploitation minière, y compris le Cabinet du Premier ministre, Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans Canada, Environnement Canada, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Transports Canada, le Conseil privé, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, le ministère des Finances, Affaires étrangères et Commerce international Canada et l'Agence canadienne de développement international. Les relations externes et les réunions avec les intervenants ci-dessus ont souvent donné lieu à la participation et à la sollicitation de l'avis des membres du Comité des relations publiques.

En 2012, l'AMC s'est présentée devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable, le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord et le Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences et du développement social de la Chambre des communes pour traiter de la LCEE, de l'exploitation minière dans le nord du Canada et de la pénurie d'employés qualifiés, respectivement.

L'AMC s'est aussi présentée devant le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles et le Sous-comité de la Chambre des communes pour traiter des modifications proposées à la législation environnementale dans le projet de loi C-38 sur le budget fédéral.

En 2012, l'AMC a fait une promotion très active de la modification des règles de transfert des sociétés étrangères affiliées qui ont été ajoutées dans le deuxième projet de loi budgétaire fédéral (projet de loi C-45). Les modifications visaient à adopter une attitude répressive à l'égard d'une pratique d'érosion de l'assiette fiscale des sociétés connue sous le nom de transfert de la dette, mais s'appliquaient par mégarde à l'industrie minière parce qu'elles étaient mises en œuvre trop largement. Face à cette situation, l'AMC et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE) ont dirigé un groupe de travail multilatéral servant de point de contact avec le ministère des Finances. Les efforts du groupe de travail ont connu un succès modéré; ils ont permis d'apporter plusieurs modifications techniques avant le dépôt du projet de loi pour ainsi éviter l'imposition involontaire de montants importants aux membres de l'industrie minière. L'AMC continue de collaborer avec le ministère des Finances à l'amélioration des règles conformément aux priorités du gouvernement.

AFFAIRES AUTOCHTONES

En 2012, l'AMC a continué de promouvoir l'emploi et l'acquisition de compétences des Autochtones en effectuant des activités de promotion d'intérêts et en appuyant le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM) et son programme de développement des compétences *L'Essentiel des mines*. Ce programme de formation sur l'employabilité a été élaboré en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations, l'Inuit Tapiriit Kanatami et le Ralliement national des Métis.

De plus, l'AMC a collaboré étroitement avec Teck, New Gold et la bande indienne de Kamloops afin d'obtenir un nouveau financement fédéral pour la BC Aboriginal Mine Training Association.

JOURNÉE MINIÈRE SUR LA COLLINE

La Journée minière sur la colline a de nouveau été un événement marquant, offrant une excellente occasion aux membres de l'AMC de forger des liens avec les parlementaires et les hauts fonctionnaires. L'événement de cette année était articulé autour du thème Value Beneath the Surface (une valeur sous la surface) pour souligner l'importance économique de l'industrie minière au Canada et les défis qu'il faut relever pour faire en sorte qu'elle puisse profiter des occasions de croissance à long terme.

Au total, 60 délégués de l'AMC ont pris part à l'événement, y compris plusieurs membres du Comité des relations publiques. Treize équipes du secteur minier ont participé à plus de 61 réunions dans la région de la capitale nationale. Des rencontres de haut niveau ont eu lieu avec trois ministres, plusieurs sous-ministres et sous-ministres adjoints, ainsi que des sénateurs et des députés.

Cette année encore, l'AMC s'est jointe au Club économique du Canada dans le cadre de son déjeuner de la Journée minière. La conférencière principale de l'événement était Patricia Mohr, vice-présidente et spécialiste, études économiques et marchés des produits de base à la Banque Scotia. Son allocution portait principalement sur les occasions du Canada dans le secteur minier international et sur les perspectives de la demande de produits de base dans les marchés émergents.

En soirée, la réception annuelle au Château Laurier a connu beaucoup de succès. Parmi les invités figuraient de nombreux ministres, députés, sénateurs, hauts fonctionnaires et représentants de l'industrie. Cette année, la réception a été enjolivée par le Musée des sciences et de la technologie du Canada, qui a fourni d'intéressants « artefacts » miniers, notamment des outils d'exploration aurifère et même la réplique d'un satellite. La cérémonie de remise des prix d'excellence de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) a également eu lieu en soirée afin de récompenser les gagnants de 2012 (la mine Ekati de BHP Billiton, IAMGOLD, Inmet Mining et Suncor) pour leurs réalisations exceptionnelles touchant diverses pratiques exemplaires environnementales et sociales.

Parallèlement à la Journée minière sur la colline, un concours en ligne de type jeu-questionnaire sur l'exploitation minière, offrant des prix hebdomadaires et appelé It's Mine[d], s'est déroulé pendant le mois de novembre (du 5 au 30 novembre) pour encourager les Canadiens à apprendre des faits intéressants à propos de l'exploitation minière et de son industrie. Quatre gagnants ont été sélectionnés au hasard parmi plus de 600 participants et ont reçu des prix fabriqués en partie de minéraux et de métaux, notamment un lecteur Glo de Kobo, un appareil photo Sony Cyber-shot, un appareil Apple TV et un iPhone 5.

CAMPAGNE PUBLICITAIRE SUR L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE

Pour faire suite au succès de la campagne publicitaire « Avant d'être à vous, c'est venu de nous » sur l'industrie minière canadienne, qui a eu lieu à l'automne 2011 à Ottawa, l'AMC a encore une fois utilisé des publicités au printemps 2012 pour poursuivre sur sa lancée. Les publicités ont été diffusées dans certains journaux et sur les sites de médias en ligne (iPolitics.ca, Hill Times et NationalNewsWatch.com), ainsi que dans les abribus du centre-ville d'Ottawa et à l'aéroport international Macdonald-Cartier d'Ottawa. La campagne visait à présenter la contribution de l'industrie minière à la vie quotidienne en fournissant les composantes de base des produits de consommation utiles, de même que sa contribution à l'économie canadienne.

Pendant la préparation de la Journée minière sur la colline de 2012, l'AMC a conçu un nouvel ensemble de publicités qui véhiculaient un puissant message nationaliste pour mettre en valeur la position de



(de gauche à droite) Ian Pearce, l'hon. Leona Aglukkaq et Pierre Gratton lors de la réception de la Journée minière sur la colline.

chef de file du Canada au sein de l'industrie minière. Les publicités ont continué de lier les technologies vertes et contemporaines à divers minéraux et métaux qui les composent et de souligner l'engagement de l'industrie envers l'exploitation minière responsable grâce au programme VDMD de l'AMC. Les membres du Comité ont participé à l'élaboration et à l'exécution des campagnes publicitaires en fournissant des commentaires et en établissant l'orientation des concepts publicitaires.

SOUTIEN À L'ÉGARD DE L'INITIATIVE VDMD

Tout au long de l'année, le Comité des relations publiques a prêté son soutien à l'initiative VDMD en prenant part à différents salons professionnels. L'AMC a notamment participé au congrès de l'ACPE, au pavillon Les mines dans la société de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM), à GLOBE 2012 et à la Conférence internationale sur le drainage rocheux acide (CIDRA).

Parmi les résultats de l'atelier relatif aux communications sur l'initiative VDMD qui s'est déroulé en juin 2012, il a été recommandé que l'AMC et ses membres trouvent des façons de mieux résumer et communiquer l'initiative VDMD, le fonctionnement du programme et ses forces principales. Depuis ce temps, plusieurs mesures ont été prises pour modifier les communications relatives à l'initiative VDMD. Par exemple, l'AMC a transformé la façon de regrouper les six protocoles de l'initiative VDMD. Tous les protocoles sont désormais regroupés dans trois catégories principales : Collectivité et population, Empreinte écologique et Efficacité énergétique. De plus, à la suite d'une recommandation de l'équipe de direction de l'initiative VDMD, un sous-comité composé de membres du groupe des chefs de l'initiative VDMD et du Comité des relations publiques a été créé afin d'élaborer un court mantra décrivant les objectifs de l'initiative VDMD et de réviser la structure des prix d'excellence de l'initiative VDMD pour mieux l'adapter à un auditoire externe. Tout au long de l'année 2013, le sous-comité tiendra des réunions périodiques pour collaborer à ces tâches.

ÉVÉNEMENTS RÉGIONAUX DE L'INDUSTRIE MINIÈRE

L'AMC a organisé de nombreux événements régionaux de l'industrie minière et participé à beaucoup d'événements de ce genre au cours de l'année afin de promouvoir la force de l'industrie minière canadienne sur le plan régional et national. Lors de nombre de ces événements, Pierre Gratton, président et chef de la direction de l'AMC, a effectué des discours dans diverses régions à l'échelle du pays. Mentionnons notamment un déjeuner de la Chambre de commerce de St. John's avec Mining Industry NL (anciennement la Chambre des ressources de Terre-Neuve) en avril 2012, un événement avec l'Association minière de la Colombie-Britannique (MABC) à Kamloops en mai 2012, un discours principal à la Chambre de commerce de Vancouver en septembre 2012 et un événement



conjoint avec la Chambre des mines du Yukon et la Chambre de commerce du Yukon à Whitehorse en décembre 2012. M. Gratton a aussi fait une présentation lors du Global Mining Summit à Las Vegas en décembre 2012 pour souligner la position de chef de file de l'industrie minière canadienne auprès d'un auditoire international.

L'AMC a aussi organisé une réception à la Bourse de Toronto en novembre 2012 en partenariat avec l'ACPE et l'Association minière de l'Ontario pour mettre en valeur la force du Canada en tant que plaque tournante du financement minier. L'honorable Joe Oliver, ministre des Ressources naturelles, y a prononcé le discours principal.

Tout au long de l'année, l'AMC a effectué des présentations et participé à plusieurs congrès majeurs de l'industrie minière à l'échelle du Canada, y compris le congrès de l'ACPE, le congrès de l'ICM, GLOBE 2012, le congrès de l'AME BC et le congrès de Québec Mines dans la ville de Québec.

COMMANDITE DU MUSÉE CANADIEN DE LA NATURE

En 2012, l'AMC a établi une entente de commandite de cinq ans d'une valeur de 50 000 \$ avec le Musée canadien de la nature dans sa Galerie de la Terre Vale, à la suite d'une recommandation du Comité des relations publiques. Dans le cadre de ce partenariat, l'AMC est mentionnée dans la section des ressources précieuses de la Terre au sein de la galerie, qui présente les besoins en produits de base de la société et les produits de tous les jours dont la fabrication est possible en partie grâce à l'exploitation minière. Ces messages s'harmonisent étroitement avec les publicités sur l'industrie minière canadienne de l'AMC. L'AMC et plusieurs de ses annonces sont également en vedette sur le site Web du musée (www.nature.ca), sur la page Web de la Galerie de la Terre.

PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS ET LES MÉDIAS SOCIAUX

Une hausse importante de la présence de l'AMC dans les médias a été constatée au cours de l'année 2012 en raison d'une sollicitation plus proactive. L'AMC a été mentionnée dans environ 275 articles médiatiques, par rapport à 90 en 2011.

La présence de l'AMC sur Twitter a poursuivi sa croissance stable. L'Association comptait environ 1 200 abonnés à la fin de l'année. Le contenu des tweets comprend de courts faits sur le secteur minier canadien, la couverture médiatique positive et des liens vers les communiqués de presse de l'AMC et des sociétés membres. Nous vous invitons à nous suivre [@theminingstory](https://twitter.com/theminingstory).

PUBLICATIONS

L'AMC a commencé à publier des bulletins saisonniers en avril 2012 et a poursuivi cette initiative tout au long de l'année. Ces bulletins sont envoyés aux décideurs à Ottawa en format imprimé de haute qualité et aux intervenants de l'industrie à l'échelle du pays en format électronique.

Faits et chiffres 2012 a été élaboré tout au long de l'année et lancé officiellement en janvier 2013 en

version imprimée et électronique. Pour consulter une copie du rapport, veuillez visiter le site Web de l'AMC (www.mining.ca).

BOURSE COMMÉMORATIVE PAUL STOTHART EN ÉCONOMIE DES MINÉRAUX

En 2012, l'AMC et ses membres ont créé la bourse commémorative Paul Stothart (valeur de 3 500 \$) destinée aux étudiants universitaires canadiens intéressés par une carrière dans le domaine de l'économie des minéraux. La bourse a été créée pour honorer la mémoire de Paul Stothart, ancien vice-président des affaires économiques de l'AMC.

Professionnel accompli, il avait à cœur de faire avancer l'industrie minière canadienne et a produit *Faits et chiffres*, la publication annuelle de l'AMC, dans le cadre de ses fonctions de 2006 à 2012. Cette bourse sera remise aux étudiants qui démontrent une passion semblable envers une carrière gratifiante au sein de l'industrie des mines et des métaux du Canada.

La toute première bourse sera remise lors de l'année scolaire 2013-2014. Pour connaître les critères d'admissibilité et de présentation des demandes, veuillez visiter le site Web de l'AMC www.mining.ca.



Comité scientifique

Président : Kent England, directeur, environnement et permis, Cameco Corporation

Le Comité scientifique se concentre principalement sur l'application des principes scientifiques éprouvés et de la technologie en vue d'atténuer ou de réduire au minimum les répercussions de l'exploitation minière sur les écosystèmes aquatiques et terrestres.

FAITS SAILLANTS

- Le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC se sont préparés aux modifications prévues du *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM).
- Les modifications apportées au programme d'étude de suivi des effets sur l'environnement (ESEE) à l'annexe 5 du REMM et le Guide technique sont considérés comme des améliorations au programme.
- Le Comité scientifique de l'AMC a contesté les conclusions de la Deuxième évaluation nationale des données des ESEE d'Environnement Canada.
- Le document de travail sur le REMM d'Environnement Canada propose de rendre la Base de données nationale d'ESEE accessible au grand public.

En 2012, le Comité scientifique et le Comité de l'environnement de l'AMC se sont rencontrés en mars, en juin et en octobre pour collaborer à des questions de responsabilité commune concernant la *Loi sur les pêches*, le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM) et le programme d'étude de suivi des effets sur l'environnement (ESEE).

En mars 2012, Environnement Canada (EC) a publié dans la Partie II de la Gazette du Canada les modifications longtemps attendues à l'Annexe 5 du REMM, qui précisaient les exigences du programme d'ESEE. De plus, le ministère a publié des sections d'un Guide technique pour l'ESEE en vue de recevoir des commentaires après examen. Environnement Canada a présenté les deux documents lors de la réunion du Comité scientifique et du Comité de l'environnement de l'AMC en mars. De façon générale, les modifications apportées à l'Annexe 5 sont considérées comme des améliorations au programme d'ESEE et découlent en grande partie du travail de promotion d'intérêts accompli par l'AMC et les membres du Comité scientifique auprès d'EC au cours des dernières années.

Plus tard au mois de mars, EC a annoncé un examen de dix ans du REMM qui entraînerait potentiellement des changements des limites d'effluents des substances énumérées à l'Annexe 4 du règlement. Plus précisément, il s'agirait de l'ajout de nouvelles substances à cette liste et de l'élargissement possible de la portée du règlement afin qu'il s'applique aux mines de diamants et de charbon. Par la suite, les comités ont concentré leurs efforts sur les modifications prévues et les problèmes d'exploitation qui en découleraient, ainsi que sur la préparation des réponses à ces changements. Les comités ont notamment effectué une étude de l'expérience opérationnelle des sociétés pour répondre aux exigences de conformité du règlement, échangé avec EC à propos des répercussions possibles pour l'industrie et tenu une séance sur les technologies de traitement des eaux visant le sélénium, une substance dont l'ajout à l'Annexe 4 a été proposé. L'AMC et EC ont également convenu de mettre sur pied un atelier technique sur le sélénium une fois que le processus d'examen de

dix ans sera enclenché. EC a publié un document de travail sur les modifications proposées au REMM en novembre et l'étude de son contenu sera une priorité importante pour les comités en 2013.

Plus tôt en 2012, EC a publié la Deuxième évaluation nationale des données des études de suivi des effets sur l'environnement des mines de métaux visées par le *Règlement sur les effluents des mines de métaux*. L'évaluation a conclu, entre autres, que « [...] les effets du rejet des effluents des mines de métaux sont généralement inhibiteurs plutôt que stimulateurs. » Par la suite, une discussion du Comité scientifique à propos de l'évaluation a laissé entendre qu'il existait des incohérences dans les méthodes de méta-analyse qui ont été appliquées. À titre de suivi, l'AMC a commandé deux examens techniques de l'évaluation, qui ont confirmé les préoccupations du comité. L'étude menée par Huebert (2012) ci-dessous a été présentée lors de l'atelier annuel sur la toxicité aquatique (Aquatic Toxicity Workshop) à Sun Peaks, en Colombie-Britannique. Les deux études sont accessibles sur le site Web de l'AMC :

- [Examen technique de la Deuxième évaluation nationale des données des études de suivi des effets sur l'environnement](#) (Huebert, 2012) – en anglais seulement
- [Rapport d'un tiers sur la Deuxième évaluation nationale des données des études de suivi des effets sur l'environnement](#) (Nakagawa, 2012) – en anglais seulement

En vertu du REMM, la Base de données nationale d'ESEE n'est pas accessible au grand public. Cependant, aux fins du suivi des questions relatives à la Deuxième évaluation nationale, l'AMC a déposé une demande d'accès à la base de données nationale en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. À la fin de l'année, les renseignements demandés n'avaient pas été reçus. À la fin de novembre, le document de travail d'EC sur l'examen de dix ans du REMM a proposé de rendre la Base de données nationale d'ESEE accessible au grand public. Le Comité scientifique prévoit commander d'autres études sur la base de données une fois qu'il y aura accès.

CONTESTATION MENÉE PAR LA SANDY POND ALLIANCE DEVANT LA COUR FÉDÉRALE

Cette affaire mettant en cause le gouvernement fédéral a été portée devant la cour en juin 2010 par la Sandy Pond Alliance to Protect Canadian Waters (SPA), une ONG environnementale, qui conteste le pouvoir du gouverneur en conseil de désigner des plans d'eau où vivent des poissons comme des dépôts de résidus miniers en vertu de l'Annexe 2 du REMM. L'AMC et l'Association minière de la Colombie-Britannique (MABC) ont présenté une requête conjointe de statut d'intervenant, qui leur a été accordé en 2011. Le statut d'intervenant a aussi été accordé à Vale, qui avait présenté une requête indépendante.

Le témoignage final de l'AMC et de la MABC à titre d'intervenants conjoints a été déposé le 30 mars 2012. À ce moment, certaines indications laissaient croire que la cour rendrait une décision avant la fin de l'été 2012. Par la suite, nous avons été avisés que le conseiller juridique de la SPA a demandé un report de l'échéancier afin d'évaluer les répercussions sur ses arguments des modifications proposées à la *Loi sur les pêches* contenues dans le projet de loi C-38. En raison de retards supplémentaires dans le déroulement du procès et de certains oublis apparents du conseiller juridique de la SPA, ainsi que l'absence de réponse du gouvernement, cette affaire n'a pas été entendue par le tribunal avant la fin de l'année.

CONSEIL CANADIEN DE L'INNOVATION MINIÈRE

L'AMC est un membre du Conseil canadien de l'innovation minière (CCIM) et siège au conseil d'administration et au comité de gérance environnementale du Conseil. Le travail du CCIM consiste principalement à établir et recommander des projets de recherche et développement pour l'industrie minière au Canada et à en coordonner le financement. Le CCIM a tenu sa première Réunion d'envergure à Toronto en janvier 2012, où l'AMC a fait une présentation sur l'importance de l'investissement dans la R-D pour l'industrie minière canadienne. En novembre, l'AMC a envoyé une lettre à l'honorable Gary Goodyear, ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, pour appuyer une demande de financement du CCIM de 75 millions de dollars sur cinq ans pour ses projets, qui sont axés sur les composantes du cycle de vie de l'industrie minière.

INITIATIVE NATIONALE POUR LES MINES ORPHELINES OU ABANDONNÉES (INMOA)

L'Initiative nationale pour les mines orphelines ou abandonnées (INMOA) examine les questions environnementales liées aux sites miniers abandonnés ou orphelins au Canada et s'efforce d'éliminer les abandons futurs. L'INMOA a tenu son assemblée générale annuelle en mai 2012 à Cranbrook, en Colombie-Britannique. En 2012, cette initiative s'est concentrée sur trois projets : le site Web de la base de données interactive de l'inventaire national, le projet de rétrocession des terrains miniers à la Couronne et la trousse de développement des collectivités. L'AMC contribue au financement de l'INMOA et siège à son comité consultatif.

PROGRAMME DE NEUTRALISATION DES EAUX DE DRAINAGE DANS L'ENVIRONNEMENT MINIER

Le Programme de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier ou NEDEM (1989 à 1997) et son successeur, NEDEM 2000 (1998 à 2000), ont largement contribué à notre compréhension du drainage rocheux acide (DRA) et à sa prévention, ainsi qu'à l'augmentation du transfert de renseignements et de technologies. Néanmoins, le DRA demeure le problème écologique le plus important pour l'industrie minière, le gouvernement et le public; les coûts qui y sont associés pouvant atteindre des centaines de millions de dollars. À ce jour, l'industrie minière continue d'assumer les coûts permanents liés au traitement du drainage rocheux acide chaque année. En mettant l'accent sur des technologies qui répondent aux besoins des Canadiens dans un contexte international, le programme NEDEM tente de réduire ces coûts dans le cadre de l'exploitation actuelle et future.

Au cours des dernières années, le NEDEM a accompli des progrès considérables relativement aux priorités de recherche cernées par l'industrie minière canadienne, par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, et par la société civile. Le NEDEM compte deux axes principaux : le financement de recherches sur le drainage rocheux acide et le transfert de technologies. Les activités de transfert de technologies comprennent des ateliers, des conférences, des présentations et des bulletins d'information annuels. Les fonds annuels versés par l'AMC servent de capitaux de lancement pour financer les propositions de recherche. D'autres organisations fournissent des sommes ou des contributions en nature équivalentes ou supérieures à l'ensemble des fonds versés par l'AMC, notamment des entreprises, des sociétés de conseil, des universités et des ministères gouvernementaux.

En 2012, le NEDEM a concentré la majorité de ses efforts afin d'organiser la neuvième Conférence internationale sur le drainage rocheux acide (CIDRA) à Ottawa du 20 au 26 mai 2012. La CIDRA est considérée comme la principale conférence mondiale sur la prévision et l'atténuation des problèmes liés à l'exhaure. La conférence a été organisée par le programme NEDEM avec le soutien financier de l'International Network for Acid Prevention (INAP), de Ressources naturelles Canada, de sociétés minières et de fournisseurs et sociétés de conseil de l'industrie.

L'événement a réuni 526 délégués issus de 19 pays et offert un programme de conférence créatif et divertissant qui suscite la réflexion. L'événement a donné lieu à huit brèves formations avant la conférence (environ 250 participants); à une séance plénière intéressante avec des experts de l'industrie, du gouvernement et de la société civile; à trois jours de présentations orales et affichées données par les meilleurs praticiens au monde (127 présentations et 43 affiches); à une foire commerciale comptant 25 exposants et à un voyage de deux jours sur le terrain dans le nord-ouest du Québec où quatre sites miniers ont été visités.

Groupe de travail sur les résidus

Présidence : poste à pourvoir

Le Groupe de travail sur les résidus examine la gestion des résidus et des déchets des mines afin d'élaborer des lignes directrices sur l'exploitation sécuritaire des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux. Il fait également la promotion de la gestion efficace des installations et de l'évaluation des risques dans les installations des membres de l'AMC et dans l'ensemble de l'industrie minière. Le Groupe de travail sur les résidus contribue à l'initiative Vers un développement minier durable (VDMD) de l'AMC, notamment à l'élaboration et à la mise en œuvre du protocole de gestion des résidus, ainsi qu'à la prestation conjointe de l'initiative VDMD et d'ateliers sur la gestion des résidus.

FAITS SAILLANTS

- › Quatre ateliers sur la gestion des résidus ont été donnés en 2012.
- › Des guides de gestion des résidus mis à jour en 2011-2012 ont été publiés en anglais et en français sur le site Web de l'AMC et en version papier.
- › Le rendement de la gestion des résidus s'est amélioré considérablement à la suite des ateliers donnés conjointement par le Groupe de travail sur les résidus et l'initiative VDMD à ce sujet.

Le Groupe de travail sur les résidus ne s'est pas réuni officiellement en 2012. Cependant, certains de ses membres ont participé à la prestation des quatre ateliers suivants sur la gestion des résidus :

- › 6 mai : Congrès annuel de l'ICM, Edmonton.
- › 15 mai : Atelier sur la gestion des résidus et l'initiative VDMD à l'intention du personnel d'exploitation de Vale à Thompson, au Manitoba.
- › 1er août : Atelier sur la gestion des résidus et l'initiative VDMD à l'intention du personnel en environnement de Cameco, à Saskatoon.
- › 6 novembre : Atelier sur la gestion des résidus et l'initiative VDMD à l'intention du personnel d'exploitation de Vale à Sudbury.

La plupart des ateliers se déroulent conjointement ou en collaboration avec les ateliers de formation VDMD de l'AMC et, collectivement, fournissent les lignes directrices pour respecter les exigences du protocole de gestion des résidus VDMD, qui a été conçu pour faire en sorte que les parcs à résidus miniers soient exploités à l'aide d'excellents systèmes de gestion des risques. L'objectif principal de ces ateliers demeure la promotion de la mise en œuvre et de l'utilisation des guides de gestion des résidus de l'AMC. Les guides encouragent l'élaboration d'un cadre de gestion des résidus et la préparation de manuels d'exploitation, d'entretien et de surveillance (EES), et soulignent l'importance des examens annuels de la gestion des résidus. Ils mettent également l'accent sur la nécessité de mener régulièrement une évaluation et un audit des parcs à résidus miniers et de gérer ces derniers.

Les versions en français et en anglais des guides de l'AMC ont été mises à jour en 2011-2012 et sont accessibles sur le site Web de l'AMC en suivant les liens ci-dessous :

- › [A Guide to the Management of Tailings Facilities](#) (2011)
- › [Developing an Operation, Maintenance and Surveillance Manual for Tailings and Water Management Facilities](#) (2011)
- › [A Guide to Audit and Assessment of Tailings Facility Management](#) (2010, 2011)

La version française de ces guides de l'AMC se trouve sur le site Web de l'AMC comme suit :

- › [Guide de gestion des parcs à résidus miniers 2011](#)
- › [Comment rédiger un manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance des parcs à résidus miniers et des installations de gestion des eaux](#)
- › [Guide de vérification et d'évaluation de la gestion des parcs à résidus miniers 2011](#)

À la suite des ateliers sur la gestion des résidus, les résultats globaux de l'initiative VDMD dans ce secteur ont connu une hausse importante. Plus précisément, le pourcentage d'établissements qui effectuent des examens annuels de la gestion des résidus est passé de 55 % en 2006 à 78 % en 2011.

L'examen annuel constitue une occasion pour un établissement d'évaluer le rendement de son système de gestion des résidus et la pertinence continue des politiques et des objectifs, et de répondre à tout besoin de modification des engagements pris envers les communautés d'intérêts. L'examen annuel va au-delà du rendement technique en ce qu'il traite l'ensemble des aspects de la gestion des parcs à résidus miniers.

Malgré les améliorations, il reste du travail à accomplir pour faire en sorte que tous les membres de l'AMC appliquent de façon uniforme les critères du protocole de gestion des résidus. À cette fin, l'AMC continue de soutenir la mise en œuvre de systèmes de gestion des résidus à l'échelle de l'industrie au moyen d'ateliers qui fournissent les lignes directrices pour appliquer le protocole et les guides. Pour 2013, l'AMC s'est engagée à offrir un atelier sur la gestion des résidus lors du Congrès annuel de l'ICM en mai, et des discussions sont en cours avec les membres de l'AMC dans diverses régions afin de donner des ateliers supplémentaires sur l'exploitation.



Le Comité de la fiscalité se charge des enjeux d'importance nationale concernant les impôts, fait pression pour obtenir des modifications fiscales afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie et sert de réseau pour les membres afin qu'ils partagent de l'information sur des questions financières et fiscales.

FAITS SAILLANTS

- › Contribution à la préparation du budget fédéral au moyen de soumissions prébudgétaires, d'une présentation devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes, de séances d'information à l'intention des ministres des Mines et d'autres activités.
- › Promotion de modifications aux mesures de transfert des sociétés affiliées étrangères du gouvernement fédéral ayant connu un succès mesurable.
- › Réalisation de l'étude annuelle ENTRANS sur les paiements effectués par l'industrie minière aux gouvernements canadiens, qui a découvert que la contribution du secteur minier s'est chiffrée à environ 9 milliards de dollars en 2011.

BUDGET FÉDÉRAL DE 2012

Jim Flaherty, ministre des Finances, a déposé le budget de 2012 le 29 mars 2012. Il s'agissait du septième budget déposé par le gouvernement conservateur, mais du premier déposé depuis que ce parti est majoritaire à la Chambre des communes. Ce budget s'est démarqué par la vaste portée de ses politiques publiques et il est permis de croire qu'il sera plus tard perçu comme le budget déterminant de ce gouvernement. Dans l'ensemble, le budget a instauré des mesures qui modifieront profondément le rôle du gouvernement fédéral au cours des années à venir.

En 2012, la priorité économique du gouvernement fédéral était la réduction du déficit en vue d'afficher un surplus budgétaire d'ici 2016-2017. Les mesures suivantes portent précisément sur l'industrie minière :

- › Le budget s'est engagé à réformer la réglementation pour améliorer tout le système afin de réaliser l'objectif d'en arriver à un seul examen par projet lié aux ressources naturelles dans un délai bien précis. Les modifications visent à simplifier les processus d'évaluation et de délivrance de permis pour les projets importants, puisqu'un système de réglementation moderne est essentiel pour attirer les investissements et les emplois au Canada.
- › Le financement du Bureau de gestion des grands projets a été renouvelé à 54 millions de dollars sur deux ans. De plus, un montant supplémentaire de 13,6 millions de dollars est réservé sur deux ans pour soutenir les consultations auprès des peuples autochtones.
- › Le budget comporte un engagement de 1 million de dollars sur deux ans pour modifier le *Règlement sur les effluents des mines de métaux* (REMM). Plus précisément, il a proposé d'élargir la portée du REMM afin d'inclure les mines non métalliques de diamants et de charbon, ainsi que les sables bitumineux.
- › Le crédit d'impôt temporaire de 15 % pour l'exploration minière a été renouvelé pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 mars 2013.

- › Le budget comportait un engagement de 12,3 millions de dollars sur deux ans pour poursuivre l'évaluation des diamants dans le nord du pays. Cet investissement a permis de renouveler un programme existant qui est nécessaire pour évaluer les redevances de l'exploitation des diamants dans le nord du pays.
- › Le crédit d'impôt à l'investissement dans la région de l'Atlantique a été éliminé en ce qui concerne les activités minières, pétrolières et gazières.
- › Le crédit d'impôt des sociétés pour exploration et développement miniers a été aboli. Ce crédit d'impôt s'appliquait aux frais d'aménagement préalables à la production.
- › Le budget de 2012 a diminué le taux des frais déductibles au titre du programme RS&DE pour le faire passer de 20 % à 15 % pour les années d'imposition postérieures à 2013. Le taux sera établi au prorata pour les années d'imposition qui couvrent une partie de 2013 et une partie de 2014. Le crédit d'impôt à l'investissement remboursable, qui se situe actuellement à 40 % du crédit d'impôt à l'investissement de 20 %, sera diminué en conséquence pour passer à 40 % du nouveau taux de 15 %.
- › Une autre réduction du taux d'imposition du revenu des sociétés, qui est passé de 16,5 % à 15 %, est entrée en vigueur le 1er janvier 2012.

ÉTUDE ENTRANS DE 2012

ENTRANS a réalisé pour le compte de l'AMC la sixième étude annuelle des paiements effectués par l'industrie minière aux gouvernements. Après sa publication en septembre 2012, l'AMC a réussi à susciter l'intérêt des médias envers cette étude. Le rapport a révélé que l'industrie a payé environ 9 milliards de dollars aux gouvernements en impôts et redevances en 2011 et que plusieurs gouvernements provinciaux continuent de tirer des revenus considérables de l'industrie.

Autres conclusions importantes :

- › Les paiements de redevances ou d'impôt minier ont augmenté d'environ 700 millions de dollars par rapport à 2012. Cette hausse provient en grande partie de l'Alberta, de la Saskatchewan, de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Ontario.



- Le secteur des minéraux a versé 69 milliards de dollars au trésor des gouvernements au cours des dix dernières années, soit 30 milliards de dollars au gouvernement fédéral et 39 milliards de dollars aux gouvernements provinciaux.

Il est à noter que l'étude comportait certaines conclusions indiquant une hausse stable de l'ensemble des paiements de redevances et d'impôt minier depuis la récession mondiale de 2009-2010, tandis que les paiements aux gouvernements avaient chuté de presque 60 % pour cet exercice par rapport à 2008-2009. En 2010-2011, les redevances et l'impôt minier ont connu une reprise, soit une hausse de 45 %, pour passer de 2,2 milliards de dollars à 3,2 milliards de dollars. Ce montant a connu une hausse supplémentaire de 20 % en 2011-2012 pour passer à 3,8 milliards de dollars, ce qui situe bien au-dessus de la moyenne de dix ans.

Sur le plan régional, l'Alberta et la Saskatchewan ont affiché la proportion la plus élevée des redevances et de l'impôt minier, soit 64 % en 2011, en raison de leur force respective sur le marché du bitume et du charbon, ainsi que de la potasse et de l'uranium. Terre-Neuve-et-Labrador a connu une hausse de presque 70 % de ses redevances et recettes fiscales minières grâce à la hausse des prix du minerai de fer et du nickel. La province a aussi augmenté ses volumes en raison de ses activités à Voisey's Bay. Les revenus annuels de l'Ontario ont presque doublé (de 72 millions de dollars à 180 millions de dollars), probablement en raison de la hausse des prix de l'or et du cuivre.

RÈGLES DE TRANSFERT DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES ÉTRANGÈRES

Les règles de transfert des sociétés affiliées étrangères déposées dans la deuxième loi de mise en œuvre du budget (projet de loi C-45) en octobre 2012 ont été conçues pour adopter une attitude répressive à l'égard d'une pratique d'érosion de l'assiette fiscale des sociétés connue sous le nom de transfert de la dette. Cependant, ces mesures étaient mises en œuvre trop largement et s'appliquaient donc par mégarde au modèle d'affaires de l'industrie minière.



**L'industrie minière canadienne.
Énergie, idées et ressources.**

2012
Cdn
Canada

La croissance économique est plus rapide au Canada que dans de nombreux autres pays. L'exploitation minière en est en grande partie responsable.

L'an dernier, 300 000 travailleurs canadiens ont fait augmenter la valeur de notre production minérale de 31 %. Dans le monde entier, on réclame nos produits et on apprécie notre engagement en matière de pratiques minières durables.

Les politiques publiques efficaces font toute la différence. Une réglementation à la fois rigoureuse et efficace. Un soutien aux infrastructures qui stimule de nouveaux projets dans des régions éloignées. Et un effort collectif visant à promouvoir l'industrie minière canadienne auprès des quelque 100 000 personnes qu'il nous faudra embaucher au cours des dix prochaines années.

Mining.ca

**L'INDUSTRIE
MINIÈRE
CANADIENNE**
Que va-t-on encore découvrir?

En imposant des coûts supplémentaires sur les « investissements » effectués par les sociétés minières canadiennes sous contrôle étranger, les règles de transfert des sociétés affiliées étrangères :

- › rendent les petites sociétés minières moins attrayantes pour les grandes sociétés étrangères;
- › rendent le Canada moins attrayant en tant que destination pour les nouvelles petites sociétés minières ayant des projets à l'étranger;
- › risquent d'éroder le secteur des petites sociétés minières canadiennes de calibre mondial, ainsi que les secteurs canadiens des services financiers et de l'approvisionnement qui soutiennent l'industrie.

L'AMC et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs ont dirigé un groupe de travail multilatéral servant de point de contact avec le ministère des Finances, qui a tenu une série de réunions de consultation en novembre et en décembre 2012. Le groupe de travail a connu un succès modéré; il a permis d'apporter plusieurs modifications techniques avant le dépôt du projet de loi. L'AMC continue de collaborer avec les représentants du ministère des Finances à l'amélioration des règles conformément aux priorités du gouvernement.

Le Comité du transport contribue à l'élaboration des politiques, des lois et des règlements fédéraux en matière de transport de minéraux et métaux afin d'améliorer la compétitivité de l'industrie minière du Canada.

FAITS SAILLANTS

- › Dépôt par le gouvernement du projet de loi C-52 – *Loi sur les services équitables de transport ferroviaire des marchandises.*
- › Communication active avec Transports Canada et l'Organisation maritime internationale à propos des modifications apportées récemment à la convention MARPOL.
- › Participation à des alliances, comme la Coalition des expéditeurs par rail, pour soutenir le développement d'une infrastructure de transport concurrentielle.
- › Échanges avec le gouvernement fédéral à propos des enjeux concernant les infrastructures de transport.

Chaque année, la valeur des exportations canadiennes d'aluminium, d'or, de nickel, de cuivre, de zinc, de minerai de fer, de charbon, d'uranium, de potasse et de diamants atteint plusieurs dizaines de milliards de dollars. Par exemple, en 2011, la valeur totale des exportations canadiennes de minéraux a enregistré un sommet historique de plus de 101 milliards de dollars, soit 23 % du total des exportations canadiennes pour cette année. Ces produits minéraux et métalliques forment une grande partie du volume de marchandises traité dans les ports canadiens et représentent près de la moitié du volume et des revenus totaux du transport ferroviaire de marchandises.

Un système de transport fiable, efficace et peu coûteux par voie maritime, ferroviaire et routière est essentiel à la capacité concurrentielle internationale de l'industrie minière canadienne. C'est particulièrement le cas lorsque nous faisons concurrence à d'autres pays qui disposent de chaînes d'approvisionnement logistique beaucoup plus courtes.

ÉVALUATION DU TRANSPORT FERROVIAIRE DE MARCHANDISES

Le gouvernement fédéral a récemment effectué une étude sur la qualité du service du transport ferroviaire de marchandises fourni par le CN et le CP dans le but de cerner les enjeux, d'observer les meilleures pratiques et de recommander des solutions commerciales ou autres pour améliorer le service. Le gouvernement a formé un comité de trois personnes chargé d'analyser l'information recueillie et de mener ses propres consultations avant de présenter des recommandations au gouvernement. L'AMC a rencontré les fonctionnaires et les conseillers de Transports Canada afin de leur communiquer le point de vue de l'industrie minière.

Le rapport final, intitulé *Examen des services de transport ferroviaire des marchandises*, a été publié en mars 2011. Il en est de même pour la réponse du gouvernement et son engagement à déposer un projet de loi pour donner aux expéditeurs le droit de conclure une entente de niveau de service. Donnant suite aux recommandations du rapport, le gouvernement a entamé un processus commercial

de négociation d'une entente de service modèle et d'un mécanisme de règlement des différends commerciaux. Jim Dinning a été nommé responsable de ce processus en novembre 2011. L'AMC et Teck Resources ont rencontré M. Dinning le 16 novembre pour discuter de ses plans d'évaluation. Par la suite, un groupe de travail comportant des représentants de Xstrata et de Teck a été formé.

Le gouvernement fédéral a fait connaître sa réponse au Rapport Dinning en juin 2012 en affirmant de nouveau son engagement à déposer un projet de loi pour calmer les préoccupations des expéditeurs. Des consultations législatives ont eu lieu pendant l'été 2012 et le projet de loi C-52 – *Loi sur les services équitables de transport ferroviaire de marchandises*, a été déposé en décembre de la même année.

L'AMC a participé activement à ce processus, tant de façon indépendante qu'en tant que membre de la Coalition des expéditeurs par rail. Cette coalition fait la promotion des intérêts des expéditeurs auprès des instances fédérales en matière de politiques et de réglementation. Elle représente des secteurs qui utilisent largement les services ferroviaires, notamment les industries des produits chimiques, de l'engrais, du propane, des produits forestiers, de l'agroalimentaire, de l'exploitation minière et de l'importation automobile.

De façon générale, le projet de loi C-52 confère aux expéditeurs le droit de conclure une entente de niveau de service et leur offre un mode de résolution des différends s'ils sont incapables de conclure une entente de niveau de service avec les compagnies de chemin de fer dans le cadre d'un processus commercial normal. Cependant, le projet de loi pose des défis, et nous estimons que la législation actuelle ne permet pas de concrétiser l'intention déclarée par le gouvernement à l'égard du projet de loi. L'une des priorités de l'AMC consistait à inclure une définition des éléments de service au projet de loi, puisqu'ils font l'objet du droit conféré aux expéditeurs par la législation. Le libellé du projet de loi accorde aux expéditeurs le droit de conclure une entente de niveau de service, mais sans définir le service.

ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE

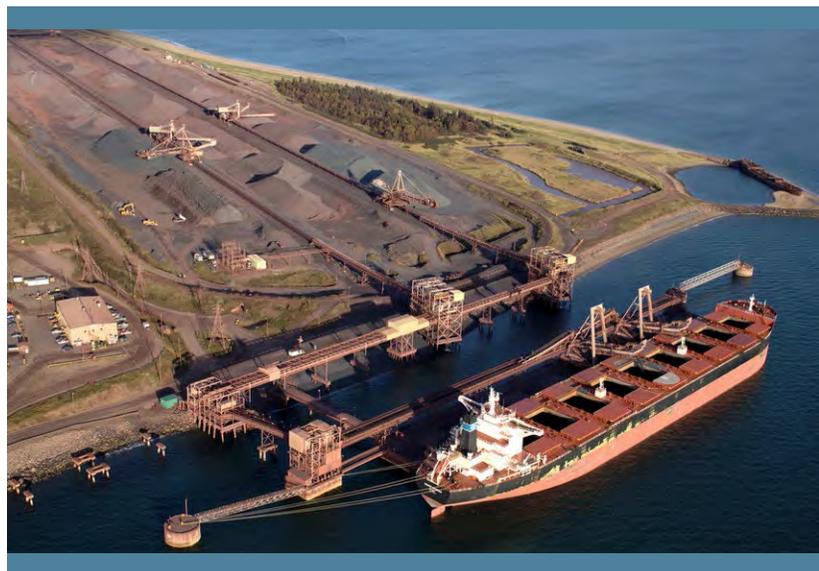
L'Organisation maritime internationale (OMI) est l'agence spéciale des Nations Unies qui est chargée de la sécurité de l'expédition et de la prévention de la pollution marine par les navires. Des modifications apportées récemment à l'Annexe V de la MARPOL, qui vise à empêcher la pollution du milieu marin, ont soulevé des questions importantes à propos des répercussions sur le commerce et l'expédition de certains produits miniers.



MARPOL est le nom abrégé de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires. L'annexe V est axée précisément sur le traitement des déchets des navires. Selon la MARPOL, les résidus des cargaisons constituent une forme de déchets et sont couverts par l'annexe V. Récemment, des modifications apportées à l'annexe V ont entraîné la création d'un nouvel ensemble de critères en déterminant que certains résidus de cargaisons ne pourront plus être évacués dans la mer à compter du 1er janvier 2013. Les résidus secs ou l'eau de lavage comportant des résidus qui satisfont à l'un des critères devront plutôt être évacués dans des installations portuaires de réception, ce qui pourrait ralentir le commerce et complexifier la composante d'expédition de la chaîne d'approvisionnement logistique.

L'AMC et certains membres de Teck, de Vale et de Xstrata Nickel ont participé activement à ce dossier. En collaborant avec des représentants de Transports Canada, l'AMC a réussi à élaborer un exposé de principes que le Canada, à titre d'État membre, a utilisé comme document d'information. L'AMC a aussi fait un exposé lors de la réunion du Groupe de rédaction et des questions techniques de l'OMI. Des représentants de Teck et de Xstrata Nickel ont participé à des réunions de comités et de sous-comités de l'OMI à Londres pour s'assurer de faire connaître l'opinion de l'industrie à ce sujet. De plus, nous avons coordonné nos efforts avec ceux du Conseil international des mines et métaux et d'Intercargo afin d'élaborer un document d'information supplémentaire sur cette question à l'intention de l'OMI.

L'AMC continue de suivre de près cette question à l'OMI et a formé un groupe de travail composé de sociétés membres concernées, ainsi qu'une vaste communauté d'intervenants, afin de déterminer le meilleur plan d'action pour l'avenir et d'élaborer des stratégies à cet égard. Le groupe a récemment été informé par Transports Canada que la mise en œuvre nationale de ces mesures se déroulerait dans un délai de deux à quatre ans. L'une des difficultés prévues par le groupe est le manque d'uniformité de la réglementation d'un territoire d'expédition à l'autre, puisque chacun met en œuvre de nouvelles mesures selon son propre échéancier. L'AMC s'engage à collaborer avec les parties intéressées dans le but d'assurer une transition aussi harmonieuse que possible vers le nouveau modèle de réglementation.



INFRASTRUCTURES

Pendant l'année, l'AMC a poursuivi son dialogue avec le gouvernement fédéral au sujet des problèmes liés aux infrastructures de transport. Les projets qui permettraient de renforcer l'exploration minière et le développement économique de cette industrie dans certaines régions canadiennes sont considérés comme particulièrement importants. Un mémoire décrivant l'importance d'investissements suffisants

dans les infrastructures du nord du Canada pour révéler un potentiel minier considérable a été envoyé à Infrastructure Canada.

GÉNÉRALITÉS

Pour participer au règlement d'autres questions, un membre du Comité du transport de l'AMC siège également au comité consultatif du gouvernement fédéral; ce dernier examine notamment avec Transports Canada le problème du transport des matières dangereuses. L'AMC suit également l'évolution d'une initiative de réglementation environnementale qui se déroule dans les États du nord des États-Unis et qui pourrait avoir des répercussions sur la navigation sur la Voie maritime et les Grands Lacs.

Comité de la responsabilité sociale internationale (RSI)

Président : Scott Yarrow, vice-président, développement durable, Xstrata Nickel

L'importance grandissante accordée aux pratiques de l'industrie minière canadienne lorsqu'elle mène des activités à l'étranger a entraîné la création du Comité de la responsabilité sociale internationale (RSI) en 2011. Le mandat du Comité RSI consiste à cerner et à traiter les enjeux en évolution pouvant nuire à la réputation des sociétés membres de l'AMC qui mènent des activités à l'étranger, ainsi qu'à commander des études d'experts sur les pratiques exemplaires changeantes afin de déterminer si l'AMC doit formuler des positions de principe concernant certains sujets.

FAITS SAILLANTS

- Le Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles a été formé; il est composé de l'AMC, de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs (ACPE), de la section canadienne de Publiez ce que vous payez (PCQVP-Canada) et du Revenue Watch Institute.
- Nous avons commencé l'élaboration d'un cadre sur les droits de l'homme.
- Nous avons poursuivi le programme de recherche lancé en 2011. Nous avons publié un rapport préparé par On Common Ground pour examiner les progrès réalisés visant la mise en œuvre des recommandations des Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et le secteur canadien de l'extraction minière dans les pays en développement.
- Nous avons continué d'appuyer la Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) du gouvernement du Canada en co-présidant le Centre d'excellence de la RSE et en collaborant avec la conseillère en RSE afin de sensibiliser la population aux procédures de grief et au règlement des différends.
- La création de l'Institut canadien international pour les industries extractives et le développement (ICIIED) a été annoncée par le gouvernement fédéral et l'AMC a participé à plusieurs séances de consultation.
- L'AMC s'est présentée devant le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des Communes pour discuter de partenariats en matière de développement. Par la suite, le Comité a publié un rapport très favorable à de tels partenariats, y compris ceux qui reçoivent du financement de l'Agence canadienne de développement international (ACDI). L'AMC s'est occupé activement des relations avec les médias pour appuyer l'orientation de l'ACDI.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA TRANSPARENCE DES RECETTES PROVENANT DES RESSOURCES NATURELLES

Au début de 2012, l'AMC a entamé des discussions avec PCQVP-Canada, le Revenue Watch Institute et l'ACPE concernant la possibilité de collaborer à l'amélioration de la transparence au chapitre de la déclaration des paiements aux gouvernements issus des activités d'extraction. En septembre 2012, les quatre organismes ont annoncé la signature d'un protocole d'entente pour officialiser leur effort commun. Cette annonce a beaucoup attiré l'attention des médias à l'échelle nationale; elle a été couverte par le *Globe and Mail*, *iPolitics.ca*, *La Presse*, le *Ottawa Citizen*, le *Vancouver Sun*,

Radio-Canada, la station de radio CKRW (Yukon), Mining Weekly, Mineweb et le magazine du Conseil canadien pour l'Afrique. Même Mines Alert a partagé un tweet sur notre communiqué de presse. Le protocole d'entente a permis de créer le Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles, qui est composé de représentants des quatre organismes. Le groupe de travail vise à élaborer le cadre d'un mécanisme de déclaration obligatoire en vertu duquel les sociétés minières canadiennes seraient tenues de déclarer les paiements versés aux gouvernements hôtes, pays par pays et projet par projet. Une fois élaboré, ce cadre sera présenté au gouvernement du Canada, aux gouvernements provinciaux ou aux organismes de réglementation des valeurs mobilières afin de recommander son adoption. Si elle connaît du succès, cette initiative permettrait le repérage et la collecte des données nécessaires pour permettre aux collectivités et aux intervenants à l'échelle locale de demander aux gouvernements de rendre compte des revenus tirés du développement minier. Dans le cadre de son mandat, le groupe de travail élaborera un mécanisme de déclaration obligatoire qui visera à :

- Exiger la déclaration des paiements effectués par les sociétés minières canadiennes aux gouvernements, pays par pays et projet par projet.
- Permettre le repérage et la collecte des données nécessaires pour informer les collectivités et les intervenants à l'échelle locale de demander aux gouvernements de rendre compte des revenus tirés du développement des ressources naturelles et de déterminer si les gouvernements ont perçu les montants exigibles.
- Réduire au minimum le fardeau de la déclaration des sociétés et éviter de surcharger les intervenants au moyen de données inutiles et incohérentes.



Depuis la signature du protocole d'entente, le groupe de travail crée des éléments précis du cadre. Le processus a commencé en septembre 2012 par un atelier de consultation de l'industrie à Vancouver afin de cerner les problèmes critiques et les préoccupations du point de vue de l'industrie afin de préciser les premières étapes du projet. Le groupe de travail s'est engagé à consulter régulièrement l'industrie et les intervenants tout au long de l'élaboration du cadre; il organisera des consultations futures au fil des progrès réalisés.

Au début de 2012, le député John McKay a avisé l'AMC qu'il avait l'intention d'élaborer un projet de loi d'intérêt privé visant à rendre obligatoire la divulgation des paiements aux gouvernements pour les entreprises canadiennes d'extraction, qui s'inscrit dans l'optique des travaux effectués par le groupe de travail. M. McKay a transmis une ébauche de son nouveau projet de loi aux parties intéressées, y compris l'AMC, afin d'obtenir leurs commentaires. L'AMC a envoyé plusieurs commentaires à M. McKay

et l'a informé qu'elle n'appuierait pas son projet de loi, mais ne s'y opposerait pas non plus en raison des travaux effectués par le groupe de travail. Tous les commentaires de l'AMC ont été intégrés par la suite aux ébauches suivantes du projet de loi. M. McKay a accepté de reporter le dépôt de son projet de loi pendant que le groupe de travail élabore un cadre de travail destiné à régler le même problème. À la fin de 2012, M. McKay n'avait pas déposé son projet de loi à la Chambre des Communes.

DROITS DE LA PERSONNE

En 2012, le Comité RSI et le conseil d'administration de l'AMC ont décidé que les droits de la personne étaient une priorité de l'AMC. Le Comité RSI a commencé à travailler sur ce qu'il appelle l'initiative majeure, qui consiste en l'élaboration d'un cadre qui intégrera les éléments clés des principaux systèmes de gestion des droits de la personne. L'objectif consiste à former un cadre qui pourra s'appliquer à toutes les sociétés minières, à toute étape du cycle de vie de l'exploitation minière. Le cadre proposé sera composé d'éléments des systèmes de gestion permettant de gérer efficacement les enjeux liés aux droits de la personne et servant d'outil pratique pour les entreprises de toutes les tailles.

Le domaine des droits de la personne a évolué de façon à inclure un large spectre d'enjeux qui peuvent présenter des défis et des occasions d'envergure pour les sociétés minières, peu

importe où elles mènent leurs activités. Les travaux récents de John Ruggie, ancien représentant spécial du secrétaire général des Nations Unies sur la question des droits de la personne et des entreprises, ont grandement servi à préciser les devoirs des États et des entreprises en matière de droits de la personne. Plus précisément, les entreprises ont la responsabilité de respecter les droits de la personne et de donner accès à des solutions aux enjeux touchant les droits de la personne pouvant émerger dans le cours des activités d'une entreprise.

Pour les sociétés minières, le traitement proactif et responsable des questions liées aux droits de la personne se justifie clairement. Notre présence, surtout lorsque la gouvernance du pays hôte et son



Avant d'être à vous, c'est venu de nous.

L'industrie minière canadienne fournit les minéraux essentiels aux programmes nutritionnels qui sauvent des vies en Afrique.

mining.ca

L'INDUSTRIE MINIÈRE CANADIENNE
Que va-t-on encore découvrir?

respect de la primauté du droit sont faibles, peut exacerber des conflits non réglés et en créer de nouveaux. Il a été démontré de façon concluante qu'un tel conflit peut déstabiliser les sociétés locales. Par conséquent, il est difficile d'obtenir et de conserver un permis social d'exploitation. On s'attend désormais à ce que les entreprises jouent un rôle actif dans le développement du capital humain en respectant les droits de la personne et en donnant accès à des solutions, peu importe la solidité de la gouvernance du pays hôte. De plus, une approche proactive en matière de gestion des droits de la personne représente une bonne pratique commerciale, puisqu'elle permet de bâtir des relations directes avec les collectivités locales. Elle témoigne également d'une gestion responsable des risques grâce à la mise en œuvre d'une seule norme élevée à l'échelle de l'entreprise. La gestion proactive des droits de la personne génère de la valeur pour les entreprises en les aidant à gagner la confiance des collectivités et des gouvernements hôtes et, par conséquent, à réduire la nécessité de l'intervention d'un tiers pour régler les conflits potentiels.

Les éléments du cadre seront sélectionnés en fonction de l'expérience des membres de l'AMC et en fonction des éléments intégrés à un certain nombre de cadres de droits de la personne qui ont été élaborés récemment. Chaque élément sera accompagné d'attributs qui représentent des pratiques de pointe et devraient être intégrés à chaque élément respectif au cours de la mise en œuvre. Le cadre visera aussi à intégrer les lignes directrices des travaux de M. Ruggie, surtout les éléments portant sur le respect et l'accès aux solutions. Les attributs créés seront de nature suffisamment générale pour être mis en œuvre avec efficacité à tout moment du cycle de vie des activités.

Les membres de l'AMC seront en mesure de mettre en œuvre les outils pratiques inclus dans le cadre, peu importe leur position dans le cycle de vie de l'exploitation minière. De plus, l'expertise des grandes sociétés minières et leur volonté de communiquer leurs expériences devraient aider tous les membres de l'AMC à mettre en œuvre le cadre, peu importe les ressources à leur disposition.

Cette façon d'aborder l'initiative majeure était réputée être un moyen pratique d'offrir de la valeur aux membres de l'AMC et d'adopter une attitude de leadership en matière de droits de la personne. Plusieurs membres de l'AMC ont déjà élaboré des politiques sur les droits de la personne et, par conséquent, l'élaboration d'une telle politique pour l'AMC était, au départ, considérée comme redondante et peu prioritaire. Néanmoins, une fois entièrement créés, les éléments du cadre sur les droits de la personne de l'AMC peuvent facilement être résumés en une telle politique.

STRATÉGIE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE) DU CANADA

Tout au long de 2012, l'AMC a continué de soutenir la stratégie de RSE du Canada, intitulée « Renforcer l'avantage Canadien : Stratégie de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger ». Le soutien de l'AMC était axée sur deux des quatre piliers : collaborer avec la conseillère en RSE afin de sensibiliser la population aux procédures de grief au sein de l'industrie et coprésider le Centre d'excellence de la RSE.

L'AMC a participé à plusieurs discussions avec Marketa Evans, conseillère en RSE, notamment un atelier au début de 2012 organisé conjointement avec la conseillère et le « Compliance/Advisory Ombudsman » (CAO) de la Société financière internationale (IFI). Cet atelier a été mis sur pied pour communiquer des études de cas du CAO concernant des outils de collaboration en résolution de

problèmes, des réussites et des leçons tirées. Deux cas ont été présentés : la mine Yanacocha (2001 à 2006) et Nicaragua Sugar (2008 jusqu'à présent). L'AMC a aussi organisé un atelier avec la conseillère en RSE et ses sociétés membres pour examiner les répercussions de la création de mécanismes de recours hiérarchique à des tiers au sein des procédures de grief à l'échelle locale.

Au début de 2012, l'ACDI a annoncé son intention de créer un Institut canadien international pour les industries extractives et le développement (ICIIED). Le mandat de l'institut serait d'agir en tant que centre mondial d'expertise du secteur de l'extraction se rapportant aux besoins des pays en développement. Il comprend l'amélioration et le renforcement de la gouvernance en matière d'extraction des ressources; le renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques, de lois et de règlements; la formation des travailleurs qualifiés; la formation et l'assistance techniques; ainsi que la recherche appliquée. L'institut serait financé par une contribution initiale de 25 millions de dollars de l'ACDI. L'AMC a participé à plusieurs séances de consultation concernant la conception potentielle de l'institut, y compris à la table ronde initiale avec la ministre Bev Oda. Les commentaires de l'AMC ont été axés sur la nécessité d'offrir des programmes de renforcement des compétences à l'échelle locale en plus de ceux des gouvernements nationaux, ainsi que le besoin de faire en sorte que l'institut effectue des travaux pratiques et appliqués.

À la fin de 2011, l'ACDI a annoncé trois partenariats pour mener des projets pilotes entre l'ACDI, des ONG axées sur le développement et des sociétés minières. Ces partenariats comportaient un projet au Burkina Faso avec IAMGOLD et Plan Canada, un projet au Pérou avec la Société aurifère Barrick et Vision mondiale, ainsi qu'un projet avec Rio Tinto et Entraide universitaire mondiale du Canada au Ghana. Au début de 2012, l'annonce de ces projets a entraîné un débat public dans les médias où l'on se demandait si l'ACDI devait participer au financement de partenariats avec des ONG axées sur le développement et des sociétés minières. En réaction à ce débat, l'AMC a publié de nombreuses lettres et lettres ouvertes témoignant de l'utilité de ces partenariats pour améliorer les effets des projets

de développement dans les pays hôtes. La participation de l'AMC et ses activités de coordination avec d'autres organismes pour appuyer ces partenariats ont engendré des arguments intéressants expliquant pourquoi ces partenariats sont la bonne chose à faire.

Dans le cadre de ce débat, le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des Communes a lancé une étude portant sur le rôle du secteur privé en matière de développement international. L'AMC s'est présentée devant le comité pour aborder cette étude en mettant l'accent sur le fait que l'ACDI, en se joignant au secteur privé, harmonise ses activités avec l'économie de marché et, par conséquent, a une probabilité de succès à long terme beaucoup



plus élevée. Par la suite, le Comité a publié un rapport très favorable à de tels partenariats, y compris ceux qui reçoivent du financement de l'ACDI. Le comité a aussi présenté et appuyé le travail de l'AMC au sein du Groupe de travail sur la transparence des recettes provenant des ressources naturelles (voir ci-dessus).

DOMAINES DE RECHERCHE

Au début de 2012, l'AMC a publié le premier de quatre rapports commandés par le Comité RSI. Produit par On Common Ground, ce rapport comporte une analyse de l'état des recommandations des Tables rondes nationales sur la responsabilité sociale des entreprises et le secteur canadien de l'extraction minière dans les pays en développement. À la suite de la publication du rapport, l'AMC a tenu des séances d'information auprès de représentants du Cabinet du Premier ministre, du Conseil privé, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, de l'ACDI et de Ressources naturelles Canada. Dans le cadre de ces réunions, l'AMC a non seulement communiqué les conclusions du rapport, mais aussi fourni une mise à jour sur le travail du Comité RSI. La réaction des représentants a été très positive et le rôle de leadership joué par l'AMC en menant les recherches et en communiquant les conclusions a été fort apprécié.

Le deuxième rapport du Comité RSI, qui comparait les régimes législatifs et réglementaires du Canada à ceux de certains pays en développement où se déroulent des activités de développement minier a été compilé par Fasken Martineau. Ce rapport visait à obtenir un meilleur portrait de l'état actuel de la reddition de comptes des sociétés minières canadiennes présentes dans des pays en développement et de la manière dont leurs régimes diffèrent de ceux du Canada. Les conclusions du rapport pointent clairement vers un urgent besoin de collaboration entre le gouvernement, l'industrie et la société civile afin de renforcer la capacité de gouvernance dans les pays en développement. Ce rapport a été publié sur le site Web de l'AMC à la fin de 2012.

Monkey Forest Consulting a reçu la commande de mener une recherche sur les considérations et les pratiques mondiales en matière de consentement préalable libre et informé (CPLI). Ce rapport visait à aider le Comité RSI et l'ensemble des membres de l'AMC à comprendre les perspectives des collectivités autochtones et non autochtones au sujet du CPLI, ainsi que son application à travers le monde. Le projet devrait se terminer en 2013 et alimenter les conversations actuelles sur le sujet. Ainsi, le Comité RSI vise à diffuser le rapport au grand public.

Un quatrième document de recherche a aussi été élaboré en 2012; il portait sur les pratiques actuelles de divulgation des entreprises. Le Comité RSI a engagé Stratos pour analyser les attentes et les exigences actuelles et futures en matière de divulgation des sociétés canadiennes. Ce rapport vise à examiner le portrait changeant de la transparence et de la divulgation; il fournira un aperçu des pratiques de divulgation actuelles pour un échantillon de sociétés. Ce rapport aidera les membres de l'AMC à comprendre la portée des attentes et des exigences en matière de divulgation en place actuellement et à l'avenir. Le Comité RSI prévoit diffuser ce rapport au grand public en 2013.

CIBLES POUR 2013

Au cours de l'année à venir, les priorités principales du Comité RSI de l'AMC seront les suivantes :

- L'Initiative pour la transparence avec l'ACPE, le Revenue Watch Institute et PCQVP-Canada.

Une ébauche du cadre de divulgation des paiements aux gouvernements devrait être terminée au cours du premier semestre de 2013.

En attendant l'aval du conseil d'administration de chacun des quatre partenaires, nous nous concentrerons, au deuxième semestre, sur la sensibilisation des organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières et des acteurs de la communauté financière pour faire adopter le cadre à l'échelle de ces organismes de réglementation.

- L'Initiative majeure – Cadre sur les droits de la personne.

Le Comité RSI s'efforcera de compiler des exemples de pratiques de pointe en matière de droits de la personne à l'échelle de l'industrie qui représentent le meilleur des réalisations actuelles. Après le travail initial de compilation, le Comité RSI réunira tous les éléments pour former le cadre cohérent d'un système de gestion des droits de la personne et de l'exploitation minière.

Au fil de l'élaboration de ce cadre, le Comité RSI consultera des experts externes afin qu'ils fournissent leurs commentaires sur chacun des éléments et relèvent toute lacune qui n'est pas comblée actuellement par l'industrie.

Le Comité de l'énergie favorise la gestion globale de l'énergie, y compris l'amélioration du rendement énergétique et la réduction de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre.

FAITS SAILLANTS

- › Suivi des progrès réalisés par le gouvernement en matière d'établissement d'objectifs et de règlements relatifs aux émissions de gaz à effet de serre.
- › Poursuite de l'évaluation et de la déclaration des émissions de gaz à effet de serre par les sociétés membres de l'AMC.
- › Amélioration des résultats des sociétés en matière d'utilisation de l'énergie et de réduction des gaz à effet de serre selon l'élément de rendement de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD).
- › Évaluation du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre de l'initiative VDMD.

Le Comité de l'énergie favorise l'amélioration constante de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre parmi les membres de l'AMC. Chaque année, le Comité demande au Centre canadien de données et d'analyse de la consommation finale d'énergie dans l'industrie (CIEEDAC) de lui faire part des données relatives à la consommation d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre. Par exemple, selon le rapport de 2012 du CIEEDAC, les émissions directes des 227 mines de métaux et mines non métalliques du Canada génèrent ensemble seulement 0,72 % du total des émissions de gaz à effet de serre du pays. L'AMC participe également au Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne et assure la présidence du Groupe de travail sur le secteur minier.

Après avoir constaté une amélioration du rendement VDMD plus lente que prévu parmi les sociétés membres au chapitre de l'utilisation de l'énergie et de la gestion des émissions de gaz à effet de serre, le groupe de travail sur l'énergie a commandé une étude du protocole de l'initiative VDMD et du rendement des sociétés membres pour déterminer la cause fondamentale de la faible amélioration. Cette étude portait sur le contenu du protocole, ainsi que sur la formation et le soutien offert par l'AMC en matière de gestion de l'énergie et des gaz à effet de serre. Les conclusions de l'étude ont laissé entendre que le protocole, pour demeurer pertinent, doit être mis à jour de façon à refléter l'état actuel des politiques et des pratiques d'atténuation des changements climatiques. En juin 2012,



le groupe de travail sur l'énergie a terminé un processus de mise à jour du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Les changements climatiques dominent autant la scène politique que le contexte stratégique. Au cours des dernières années, les changements climatiques ont fait l'objet d'un processus législatif et réglementaire complexe au Canada.

Depuis de nombreuses années, l'AMC et ses sociétés membres participent aux consultations fédérales concernant les mesures pour réglementer les émissions de gaz à effet de serre. Bien que le processus se déroule lentement, des progrès ont été réalisés dans certains secteurs. Par exemple, le gouvernement fédéral a annoncé des normes d'efficacité du carburant des véhicules et des centrales au charbon.

Tandis que les négociations à Copenhague n'ont pas débouché sur une convention obligatoire comportant des objectifs de réduction des GES, il a été convenu de transférer 30 milliards de dollars en fonds de redressement aux pays en développement avant 2012 et d'élaborer un nouveau mécanisme de financement pour contribuer à réduire le déboisement. Par la suite, le Canada a soumis son objectif officiel de réduction des GES, comme il est exigé dans l'Accord de Copenhague (réduction de 17 % des émissions de GES entre 2005 et 2020). Enfin, le Canada s'est officiellement retiré de l'accord de Kyoto en décembre 2012.

Pendant ce long processus, l'AMC a fait valoir l'importance de la capacité concurrentielle mondiale, le caractère unique de certaines installations et situations, ainsi que les progrès réalisés par ses membres en ce qui a trait à l'efficacité énergétique et à la réduction des GES. L'AMC a également indiqué au gouvernement fédéral que l'industrie souhaitait que le nouveau régime de réglementation des GES soit assorti d'un système de reddition de comptes simple, peu coûteux et à guichet unique. Étant donné la variété des objectifs et des mesures adoptés par les provinces au cours des dernières années, il est évident qu'il sera très difficile d'établir une politique et un système de reddition de comptes uniformes à l'échelle nationale.

L'AMC et le Comité de l'énergie continuent de souligner l'importance d'améliorer l'efficacité énergétique et d'investir dans des procédés écoénergétiques afin de lutter contre les changements climatiques, de réduire la pollution atmosphérique et d'accroître la productivité. À cette fin, l'AMC a mis en lumière l'utilité des mesures incitatives et des programmes du gouvernement fédéral pour favoriser l'efficacité énergétique.

Les membres de l'AMC continuent de répertorier, d'évaluer et de signaler leurs mesures relatives aux changements climatiques, en préparant avantagusement l'industrie aux éventuelles exigences en matière de reddition de comptes.



Autres secteurs de travail

L'AMC s'intéresse et participe aux activités commerciales du gouvernement et travaille dans le but de promouvoir la libre circulation des échanges commerciaux et des investissements afin d'améliorer la compétitivité internationale de l'industrie canadienne des minéraux et des métaux.

FAITS SAILLANTS

- › Soutien de la négociation des accords sur la protection des investissements étrangers par le gouvernement fédéral.
- › Soutien de la négociation des accords de libre-échange.
- › Suivi de l'actualité commerciale et économique et formulation de commentaires, lorsqu'il y avait lieu.

L'industrie minière est un des secteurs d'activité canadiens les plus actifs à l'étranger, à égalité avec les services financiers et le secteur pétrolier et gazier. L'industrie représentait 23 % des exportations de biens du Canada et une moyenne de 10 % des investissements directs canadiens à l'étranger. De plus, le Canada accueille environ 60 % des sociétés minières publiques à l'échelle mondiale. Au cours de la décennie qui s'est terminée en 2011, la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX ont été le siège de plus de 80 % des transactions internationales de l'industrie minière sous forme de financement par capitaux propres. En 2011 seulement, cette proportion était de 90 %.

Ce succès découle en partie du soutien gouvernemental lié à « l'infrastructure commerciale du Canada ». Celle-ci englobe le réseau d'ambassadeurs et de délégués commerciaux à l'étranger, la capacité de financement des transactions commerciales par l'entremise d'Exportation et Développement Canada, ainsi que bon nombre d'accords de libre-échange et d'accords sur la protection des investissements étrangers.

ACCORDS SUR LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Au cours des dernières années, le gouvernement fédéral a adopté un ambitieux programme dans le but d'élargir et de moderniser l'infrastructure commerciale du Canada. En 2012, le Canada comptait 24 Accords sur la protection des investissements étrangers (APIE), dont six sont entrés en vigueur depuis 2006. De plus, neuf autres négociations d'APIE ont été conclues.

Les APIE sont des accords bilatéraux qui fixent des obligations en matière de traitement des investissements pour chaque pays. Ils permettent également aux investisseurs étrangers d'avoir accès à des règlements spéciaux et à des arbitres en cas de différend entre un investisseur et un gouvernement hôte. Ces mécanismes offrent aux investisseurs canadiens à l'étranger une protection supplémentaire et, bien que les mesures d'exécution réelles soient rarement employées, la simple existence des APIE procure aux gouvernements étrangers un cadre réglementaire en matière d'équité et de transparence.

ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE

De 2006 à 2012, quatre accords de libre-échange sont entrés en vigueur. De plus, quinze autres processus de négociation d'accords de libre-échange et quatre processus de discussions préparatoires

demeurent en cours. Les négociations en cours portent notamment sur un Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne, le Partenariat transpacifique et des négociations avec l'Inde et le Japon. Il est entendu que les négociations entre le Canada et l'Union européenne prendront fin sous peu, tandis qu'un échéancier ambitieux a été fixé pour les négociations avec l'Inde et le Partenariat transpacifique, qui devraient se terminer avant la fin de 2013. Le respect de ces échéances demeure incertain. Cependant, les objectifs d'envergure fixés par les parties témoignent de leur volonté de faire progresser leur programme conjoint de commerce.

Les accords de libre-échange avec le Pérou et la Colombie touchent particulièrement l'industrie minière. La conclusion de bons accords peut aider les sociétés minières à baisser leurs coûts d'importation, à réduire les obstacles techniques, à améliorer la sécurité de l'investissement et à accroître la coopération en matière de réglementation. Bien que les négociations avec la Colombie se soient terminées en 2008, l'Accord de libre-échange entre le Canada et la Colombie est seulement entré en vigueur en 2011.

L'AMC poursuit sa collaboration active avec le gouvernement fédéral en ce qui concerne différentes questions de commerce international et d'investissement. L'AMC continuera aussi de participer à certains dossiers comme l'AECG entre le Canada et l'Union européenne à mesure que sa signature approche. L'AMC suivra également de près d'autres questions relatives aux activités commerciales (et interviendra lorsqu'elle le jugera nécessaire), comme la progression des négociations multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se déroulant dans le cadre du Cycle de Doha, ainsi que la mise en œuvre d'actions stratégiques touchant la responsabilité sociale internationale des entreprises.

Dans le cadre des réunions et des discussions tenues avec les gouvernements étrangers, l'AMC souligne l'importance de se doter de processus réglementaires efficaces et d'infrastructures modernes, d'investir en cartographie géologique et de faire preuve d'ouverture à l'égard des investissements étrangers. Des échanges bilatéraux en matière d'investissements peuvent grandement favoriser l'accès aux nouvelles technologies, aux compétences en matière de gestion et aux débouchés qu'offrent les marchés étrangers.

INVESTISSEMENT ÉTRANGER DIRECT

En décembre 2012, le gouvernement du Canada a annoncé des modifications à la *Loi sur l'investissement Canada* qui concernent le traitement des sociétés d'État, ainsi qu'une hausse du seuil d'investissement qui déclenche un examen.

Dans le cadre du processus d'examen des investissements étrangers, le fardeau de la preuve repose sur les investisseurs étrangers, qui doivent convaincre le ministre qu'un investissement précis apportera probablement un avantage net pour le Canada. Les investissements effectués par les sociétés d'État étrangères visant à acquérir le contrôle d'une entreprise canadienne de sables bitumineux ne seront dorénavant considérés comme représentant un avantage net qu'à titre exceptionnel seulement. Cette annonce était connexe à une déclaration d'intention indiquant que le ministre de l'Industrie examinera aussi de près le degré de contrôle ou d'influence qu'une société d'État serait susceptible d'exercer sur la société canadienne qui est acquise, le degré de contrôle ou d'influence qu'une société d'État serait susceptible d'exercer sur l'industrie dans laquelle la société canadienne évolue, ainsi que la mesure

dans laquelle un État étranger est susceptible d'exercer un contrôle ou une influence sur la société d'État qui acquiert la société canadienne. Les propositions d'acquisition de parts minoritaires sans prise de contrôle par des sociétés d'État étrangères dans des entreprises canadiennes, y compris les propositions de coentreprise, continueront d'être accueillies favorablement dans le cadre du développement de l'économie canadienne.

Afin de donner suite à une recommandation formulée par le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence en 2008, le gouvernement haussera graduellement le seuil d'examen à 1 milliard de dollars. Les examens seront ainsi axés sur les transactions les plus importantes. Le seuil d'examen sera désormais établi en fonction de la valeur de l'entreprise et non plus en fonction de la valeur des actifs. L'objectif consiste à mieux refléter la valeur commerciale des entreprises et de tenir compte de l'importance croissante de l'industrie des services et des entreprises axées sur les connaissances au sein de l'économie. Dans le cas des investissements proposés par des sociétés d'État, ils demeureront assujettis au seuil d'examen de l'avantage net actuel, soit 330 millions de dollars en valeur des actifs. Ce seuil sera ajusté annuellement afin de refléter la fluctuation du produit intérieur brut nominal au cours de l'année précédente.

LUTTE CONTRE LE PROTECTIONNISME

L'AMC a également participé aux discussions de l'OCDE relativement au commerce des matières premières et à l'émergence d'obstacles commerciaux. Certains pays comme la Chine manifestent des signes croissants de protectionnisme. Ce pays a d'ailleurs adopté des taxes à l'exportation et créé d'autres obstacles pour améliorer la circulation des matières premières vers son marché intérieur afin d'obtenir une valeur ajoutée. Les États-Unis, l'Union européenne et le Mexique ont contesté les pratiques de la Chine auprès de l'OMC. Le Canada et d'autres pays se sont joints au groupe des protestataires à titre de tierces parties.

En juillet 2011, l'OMC a publié un rapport indiquant que les restrictions de la Chine sur l'exportation de neuf matières premières (la bauxite, le coke, la fluorine, le magnésium, le manganèse, le carbure de silicium, le silicium métal, le phosphore blanc et le zinc) sont contraires à la réglementation de l'OMC. Déboutée de son appel, la Chine avait jusqu'à la fin de 2012 pour mettre en œuvre diverses recommandations.

L'industrie minière Canadienne.
Le moteur économique secret du monde.

2011 22-11
Cdn
Canada

Partout sur la planète et ici au pays, l'industrie minière canadienne stimule la croissance économique.

L'INDUSTRIE MINIERE CANADIENNE
Qu'est-ce qu'on va encore trouver?

mining.ca

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM) est le conseil national des ressources humaines pour l'industrie minière canadienne. Il œuvre en collaboration avec les communautés d'intérêts afin de cerner et d'aborder les défis liés aux ressources humaines auxquels est confronté le secteur des minéraux et des métaux.

RELEVER LES DÉFIS EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES AU SEIN DE L'INDUSTRIE

Le Conseil RHIM contribue à la vigueur, à la compétitivité et à la viabilité du secteur canadien des minéraux et des métaux en favorisant la collaboration des intervenants afin de trouver des solutions pour relever les défis nationaux en matière de ressources humaines auxquels notre industrie est confrontée. Le Conseil RHIM est dirigé par un conseil d'administration formé de 18 membres qui, grâce à leurs directives et à leur soutien, veillent à ce que la mission, les valeurs et les activités de l'organisation se traduisent en résultats tangibles pour l'industrie. Les membres du conseil d'administration forment un échantillon représentatif des employeurs et des syndicats de l'industrie minière, des associations minières, des groupes visés par l'équité en matière d'emploi et des éducateurs issus d'un bout à l'autre du Canada.

Le Conseil RHIM exécute ses projets en suivant un plan stratégique composé de trois domaines prioritaires essentiels :

- › Attraction, rétention et transition
- › Compétences, apprentissage et mobilité
- › Recherche pour la durabilité de l'industrie

PRIORITÉ STRATÉGIQUE : ATTRACTION, RÉTENTION ET TRANSITION (ART)

Pour cet axe prioritaire, le Conseil RHIM doit régler plusieurs enjeux relatifs au marché du travail qui ont été cernés dans le cadre de recherches antérieures. Plus précisément, il s'agit du manque de diversité, de la pénurie anticipée de main-d'œuvre qualifiée ainsi que les idées fausses largement répandues chez les jeunes, les parents, les éducateurs et les orienteurs au sujet du travail au sein de l'industrie minière canadienne. Les activités de ce secteur aident à :

- › Relever les défis en matière d'attraction, de rétention et de transition.
- › Sensibiliser les intervenants de l'industrie aux perspectives de carrière dans le secteur.
- › Diversifier la main-d'œuvre en augmentant la participation des groupes sous-représentés (femmes, Autochtones, immigrants, etc.).

FAITS SAILLANTS

- › **L'Essentiel des mines** : L'Essentiel des mines (EM) est un programme de formation sur l'employabilité élaboré en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations qui poursuit deux objectifs. Il vise d'abord à conférer aux Autochtones la confiance et les connaissances nécessaires pour intégrer la main-d'œuvre du secteur minier, puis

à fournir à l'industrie une main-d'œuvre locale disposée à travailler, formée dans le cadre d'un programme de préparation à l'emploi reconnu à l'échelle pancanadienne. En 2012, le programme EM a été offert par trois établissements. De plus, une formation est en cours et deux commenceront au printemps 2013. Plusieurs sites attendent la confirmation du financement de diverses sources provinciales et fédérales et pourraient entreprendre le programme plus tard au cours de l'année. La traduction et la conception en français du programme d'origine sont achevées et un protocole d'entente est en cours de négociation entre le Conseil RHiM et le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines (CSMO) afin de mettre en œuvre le programme au Québec en 12 séances au cours des deux prochaines années.

- **Projet de sensibilisation aux carrières en sciences de la terre et en exploitation minière Explorez vos ressources** : Le Conseil RHiM continue de promouvoir les carrières dans l'industrie minière auprès des jeunes à l'échelle du Canada au moyen de son initiative Explorez vos ressources. Le Conseil RHiM distribue régulièrement des documents sur les carrières aux étudiants, aux éducateurs, aux conseillers en orientation, aux professeurs et aux Autochtones. En 2012, le Conseil RHiM a signé un contrat de licence avec le gouvernement du Nunavut afin de distribuer des documents sur les carrières dans l'industrie minière à chaque étudiant sur le territoire et d'élaborer de nouveaux profils de carrière mettant en vedette des Inuits travaillant dans l'industrie minière au nord du pays. Grâce au site Web (www.acareerinmining.ca/fr) et aux comptes de médias sociaux (Facebook, Twitter et YouTube) axés sur les carrières du Conseil RHiM, des milliers de gens en recherche de carrière sont joints chaque mois. Le Programme Mentor Virtuel de l'industrie minière du Conseil RHiM continue de mobiliser les étudiants et l'industrie : 18 nouvelles relations de mentorat ont été établies au cours des deux premiers mois de 2013 seulement. Le Conseil RHiM continuera de communiquer les messages clés en matière de sensibilisation aux carrières dans le cadre de diverses expositions et de divers salons de l'emploi. Il participera également à l'Expo M4S de l'ICM lors de son congrès de mai 2013.
- **VIRAGE – Changer le visage de l'industrie minière canadienne** : Le projet VIRAGE a établi un Réseau de la diversité, qui comprend des représentants de plusieurs entreprises des quatre coins du Canada (Vale, Agnico-Eagle, BHP Billiton, Noront, De Beers Canada, Cameco, Compagnie minière IOC et IAMGOLD). Les meilleures



pratiques et les connaissances partagées du réseau ont servi à créer un rapport publié au printemps 2013. Celui-ci s'ajoute aux rapports intitulés *Répercussions de la technologie et des effectifs intergénérationnels*, *La gestion d'effectifs multigénérationnels dans l'industrie minière* et *Les leçons de l'expérience : Étude sur le volet RH des accords de partenariat entre communautés autochtones et sociétés minières*, publiés à la fin de 2012.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE : COMPÉTENCES, APPRENTISSAGE ET MOBILITÉ (CAM)

Ce secteur prioritaire répond aux besoins du secteur relativement à la mobilité de la main-d'œuvre, à la reconnaissance des compétences et à l'harmonisation de la formation à l'échelle du Canada. En 2006, le Conseil RHiM et les partenaires de l'industrie ont commencé à élaborer le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC). Ce programme a été lancé à l'échelle nationale en 2011 à la suite d'un projet pilote pancanadien mené à sept emplacements. Il favorisera l'acquisition de compétences adéquates, l'efficacité et la mobilité de la main-d'œuvre de l'industrie minière.

FAITS SAILLANTS

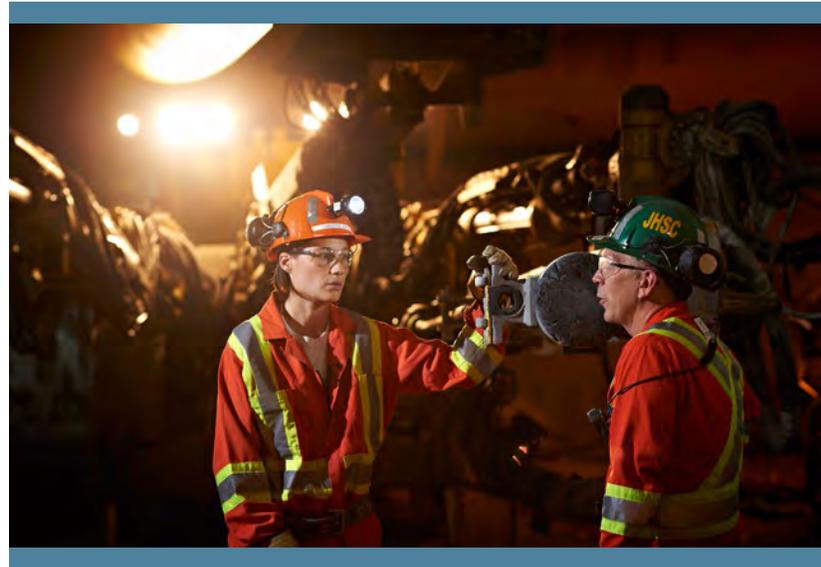
- › Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC) : Depuis son lancement en mai 2011, le PRPIMC a reconnu près de 500 travailleurs, dont plus de 300 au cours des 12 derniers mois. Le programme est dirigé par un Comité permanent sur la reconnaissance professionnelle, présidé par Steve Ball, de Vale.
- › En 2012, l'Association canadienne de forage au diamant (ACFD) a annoncé que son nouveau programme de certification d'excellence en forage, qui vise à améliorer la sécurité, la qualité et la gestion environnementale parmi les entreprises de forage au Canada, exige la participation au PRPIMC (ou à la formation Tronc commun en Ontario) pour évaluer le soutien additionnel qui pourrait stimuler le nombre de titulaires de certificat parmi ces employeurs.
- › Les entreprises qui mettent en œuvre le PRPIMC comprennent notamment : Teck, Rio Tinto (mine de Diavik), Cementation, New Gold, De Beers Canada, Copper Mountain, Imperial Metals Corporation, L'Impériale Esso, Boart Longyear et Foraco. Dans le cadre de ce programme, une reconnaissance professionnelle nationale est offerte aux travailleurs des groupes professionnels suivants : mineurs de fond, opérateurs du traitement des minerais, mineurs de surface et foreurs au diamant. Le Conseil RHiM a aussi constaté un intérêt accru envers l'application à l'étranger des normes professionnelles et des programmes de reconnaissance professionnelle canadiens.
- › De façon générale, le programme poursuit sur sa lancée et un certain nombre d'entreprises évaluent actuellement la possibilité de mettre en œuvre le PRPIMC dans leurs installations en 2013.

PRIORITÉ STRATÉGIQUE : RECHERCHE POUR LA DURABILITÉ DE L'INDUSTRIE (RDI)

Ce secteur prioritaire vise à fournir de l'information à jour sur le marché du travail dans l'industrie minière canadienne. En effectuant des activités de recherche et en diffusant les résultats, le Conseil RHiM fournit de précieux renseignements à ses intervenants et veille à ce que nos programmes répondent aux besoins de l'industrie. Cette information sur le marché du travail permet à l'industrie de relever de façon proactive les défis qui s'y rattachent comme le recrutement, la rétention, la diversification et la formation.

FAITS SAILLANTS

- **Information sur le marché du travail à l'échelle nationale, provinciale et intraprovinciale** : En 2012, le Conseil RHiM a produit plusieurs rapports régionaux de recherche d'information sur le marché du travail au Yukon, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et dans six régions distinctes du nord de l'Ontario. De plus, le Conseil RHiM a été approché pour offrir des services-conseils à certains clients internationaux à la recherche d'information sur le marché du travail. Le rapport annuel sur les perspectives du marché du travail dans le secteur minier au Canada sera publié en mai 2013.
- **Études de cas de planification de la main-d'œuvre** : En plus de la recherche d'information sur le marché du travail, une série d'études de cas détaillées sur la planification stratégique de la main-d'œuvre sera diffusée à l'été 2013 pour aider les employeurs à prévoir les pénuries importantes qui sont annoncées. Les sujets abordés dans les études de cas comprennent le transfert des connaissances, la réaffectation des travailleurs, la mobilité des talents, la planification des capacités, la relève et le leadership, la prévision de la main-d'œuvre au niveau organisationnel, la planification intégrée et les partenariats stratégiques pour corriger les lacunes sur le plan des compétences.
- **Exploitation minière dans les sables bitumineux** : Ce projet est en cours et les conclusions afférentes seront diffusées à l'été 2013.



UNE ANNÉE DE CHANGEMENT POUR LE CONSEIL RHIM

Dans le but de réduire les dépenses publiques, le gouvernement fédéral (Ressources humaines et Développement des compétences Canada) a annoncé l'abolition du Programme des conseils sectoriels ainsi que des modifications considérables touchant le financement de tous les conseils sectoriels, y compris le Conseil RHiM. Par conséquent, à compter du 31 mars 2013, le Conseil RHiM perdra une partie importante du financement de base de ses coûts opérationnels.

Le Conseil RHiM a consulté fréquemment l'AMC et ses sociétés membres afin de revoir ses options de financement et de gouvernance. À l'automne 2012, l'AMC a approuvé le versement de 350 000 \$ au Conseil RHiM pour assurer sa viabilité. Le Conseil RHiM apporte actuellement un certain nombre de changements à sa structure de gouvernance, à ses règlements administratifs et à son plan stratégique afin que celui-ci s'harmonise plus étroitement avec les priorités de l'AMC et de ses sociétés membres. Une nouvelle structure du conseil d'administration sera mise en œuvre en 2013.

Le Conseil RHiM a bon espoir qu'il réussira à assurer le financement continu de ses projets au moyen d'un nouveau programme de RHDCC qui se nomme le Programme d'appui aux initiatives sectorielles (PAIS). Dans le cadre d'un effort de collaboration, deux nouveaux concepts de projets de plusieurs millions de dollars ont été élaborés et soumis au nouveau programme PAIS par le secteur minier afin de relever les défis du marché du travail en exploitation minière.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil RHiM ou sur l'un de ses programmes, consultez son site Web (www.mihrc.ca) ou communiquez avec Ryan Montpellier, directeur général du Conseil RHiM, à rmontpellier@mihrc.ca.



Conseil et comités

Conseil d'administration de l'AMC

Président : Ian Pearce, Xstrata Nickel

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

Gord Ball, Syncrude Canada Ltd.**
Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
Brendan Cahill, Excellon Resources Inc.***
Chris Carkner, Monnaie royale canadienne
*Jim Carter
Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada
Kelvin Dushnisky, Société aurifère Barrick
Robert Gallagher, New Gold Inc.
Louis-Philippe Gariépy, Xstrata Cuivre Canada
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Ron Greenway, Ressources Teck Itée
Louise Grondin, Mines Agnico-Eagle Itée
Tony Guthrie, De Beers Canada Inc.
Alan Hair, HudBay Minerals Inc.
Chris Hanks, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
Giles Hellyer, BHP Billiton Canada Inc.
*Doug Horswill
*William James
John Kearney, Canadian Zinc Corporation
*Norman Keevil
Rod Lamond, Nyrstar
Stephen Leahy, North American Tungsten Corporation Ltd.
Pierre Lebel, Imperial Metals Corporation
Jeffrey Lipovetz, Cliffs Natural Resources
John McManus, Taseko Mines Limited
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Ian Pearce, Xstrata Nickel**
Rob Pease, Sabina Gold and Silver Corporation
Mac Penney, Kinross Gold Corporation
Peter Read, Syncrude Canada Ltd.***
John Rhind, Shell Canada Energy Inc.
Ethan Richardson, Shore Gold Inc.
Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
Marcia Smith, Ressources Teck Itée
Bob Steane, Cameco Corporation
Gordon Stothart, IAMGOLD Corporation
Anne Marie Toutant, Suncor Energy Inc.
Mark Travers, Vale
Federico Velasquez, Anglo American Metallurgical Coal Canada
Penggui Yan, HD Mining International Ltd.***
Zoe Yujnovich, Compagnie minière IOC

CONSEIL DE DIRECTION

Kelvin Dushnisky, Société aurifère Barrick
Craig Ford, Inmet Mining Corporation**
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Ron Greenway, Ressources Teck Itée
Tony Guthrie, De Beers Canada Inc.
Alan Hair, HudBay Minerals Inc.
Ian Pearce, Xstrata Nickel
John Rhind, Shell Canada Energy Inc.
Marcia Smith, Ressources Teck Itée
Bob Steane, Cameco Corporation
Gordon Stothart, IAMGOLD Corporation
Anne Marie Toutant, Suncor Energy Inc.
Mark Travers, Vale
Zoe Yujnovich, Compagnie minière IOC

ADMINISTRATEURS

Ian Pearce, président du Conseil**
Zoe Yujnovich, vice-présidente
Bob Steane, vice-président
Ron Greenway, trésorier
Pierre Gratton, président et secrétaire

**Membres honoraires à vie*

***A quitté le conseil d'administration de l'AMC au début de l'année 2013*

**** A rejoint le conseil d'administration de l'AMC au début de l'année 2013*

Membres des comités

VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE (VMD) – ÉQUIPE DE DIRECTION

Président : Craig Ford, Inmet Mining Corporation

Manon Beauchemin, Compagnie minière IOC
Karina Briño, Association minière de la Colombie-Britannique
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Louise Grondin, Mines Agnico-Eagle Itée
Tony Guthrie, De Beers Canada Inc.
Alan Hair, HudBay Minerals Inc.
Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
Tom Paddon, Baffinland Iron Mines Corporation
Ian Pearce, Xstrata Nickel
Peter Read, Syncrude Canada Ltd.
Marcia Smith, Ressources Teck Itée
Anne Marie Toutant, Suncor Energy Inc.
Mark Travers, Vale
Zoe Yujnovich, Compagnie minière IOC

GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (GCC)

Dan Benoit, Métis National Council
Barrie Ford, Makivik Corporation
Victor Goodman, Campbell River Economic Development Corp.
Hendry Bryan, Assemblée des Premières Nations
Joy Kennedy, Église unie du Canada
Stephen Kibsey, Caisse de dépôt et de placement du Québec
Chef Earl Klyne, Première Nation Seine River
Nathan Lemphers, Pembina Institute
Philip Oxhorn, Université McGill
Alan Penn, Administration régionale crie
Mark Podlasly, Brookmere Management Group
Claudine Renaud, Sandoz Canada
Alan Young, Initiative boréale canadienne

GCCI DE L'INDUSTRIE

Craig Ford, Inmet Mining Corporation
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Louise Grondin, Mines Agnico-Eagle Itée
Ian Pearce, Xstrata Nickel
Anne Marie Toutant, Suncor Energy Inc.

CHEFS DE L'INITIATIVE VMD

Présidente : Shirley Neault, HudBay Minerals Inc

Chris Adachi, Ressources Teck Itée
Kim Bittman, Taseko Mines Limited
Annie Blier, IAMGOLD Corporation
Shane Borchardt, Cameco Corporation
Lea-Marie Bowes-Lyon, Newmont Hope Bay Mining Ltd.

Chantal Clement, Vale
Larry Connell, Mines Agnico-Eagle Itée
Paul Deveau, Xstrata Zinc Canada
Charlene Easton, Xstrata Nickel
Dara Edmonds, Ressources Teck Itée
David Ewing, Association minière de la Colombie-Britannique
Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
Chris Fordham, Suncor Energy Inc.
Jonathan Fowler, De Beers Canada Inc.
Art Frye, Imperial Metals Corporation
Chris Hanks, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
Ed Kniel, Ressources Teck Itée
Mark Kruger, Syncrude Canada Ltd.
Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
Pierre Lavoie, ArcelorMittal Mines Canada
Claudine Lee, BHP Billiton Canada Inc.
Emma Leith, Mines Agnico-Eagle Itée
Frederic Maloney, Mines Wabush
Darrell Martindale, Shell Canada Energy Inc.
Ivor McWilliams, Nyrstar
Luke Moger, Imperial Metals Corporation
Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada
David Putnam, De Beers Canada Inc.
Keirsten Riedel, Cliffs Natural Resources
Christopher Scholl, Inmet Mining Corporation
Johan Skoglund, Nyrstar
Dean Williams, Kinross Gold USA Inc.
Dennis Wilson, New Gold Inc.
Jeremy Zelwin, Cliffs Natural Resources

COMITÉ DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE

Président : Scott Yarrow, Xstrata Nickel

Lea-Marie Bowes-Lyon, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
Brendan Cahill, Excellon Resources Inc.
Robert Carreau, IAMGOLD Corporation
Ben Chalmers, Association minière du Canada
David Clarry, HudBay Minerals Inc.
Dale Coffin, Mines Agnico-Eagle Itée
Silvana Costa, New Gold Inc.
Gilliam Davidson, Ressources Teck Itée
Aidan Davy, Conseil international sur les minéraux et métaux
Charlene Easton, Xstrata Nickel
Brenda Erskine, Inmet Mining Corporation
Ross Gallinger, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
Pierre Gratton, Association minière du Canada
Chris Hanks, Newmont Hope Bay Mining Ltd.
Alanna Heath, Société aurifère Barrick
Dara Hrytzak-Lieffers, Cameco Corporation
Nadim Kara, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
Rick Killam, New Gold Inc.

Brendan Marshall, Association minière du Canada
 Darrell Martindale, Shell Canada Energy Inc.
 Cory McPhee, Vale
 John Mullally, Vale
 Emily Nunn, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Mac Penney, Kinross Gold Corporation
 Aaron Steeghs, IAMGOLD Corporation
 Leslie Williams, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Zoe Younger, Association minière de la Colombie-Britannique
 Jeremy Zelwin, Cliffs Natural Resources

COMITÉ DE L'ÉNERGIE

Présidence : poste à pourvoir

Chris Adachi, Ressources Teck Itée
 Michael Aire, Newmont Mining Corporation
 Toy Albo, Ressources Teck Itée
 Melissa Barbanell, Société aurifère Barrick
 Louiza Bell, Ressources Teck Itée
 Russell Blades, Société aurifère Barrick
 Corinne Boone, Hatch & Associates Inc.
 Shane Borchardt, Cameco Corporation
 Cheryl Brownlee, Association minière de l'Ontario
 Marc Butler, Xstrata Nickel
 Tim Butler, Compagnie minière IOC
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Sol Cifuentes, Shell Canada Energy Inc.
 Chantal Clement, Vale
 Ed Cocchiarella, Vale
 Kent Cook, Société aurifère Barrick
 Andrew Cooper, New Gold Inc.
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada
 Paul Deveau, Xstrata Zinc Canada
 R. Duinker, Hatch & Associates Inc.
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick
 Michael Filion, Ressources Teck Itée
 Jonathan Fowler, De Beers Canada Inc.
 Eloi Godin, ArcelorMittal Mines Canada
 Patricia Groulx, Ressources Teck Itée
 Jim Huisman, BHP Billiton Canada Inc.
 Alan Luck, Shell Canada Energy Inc.
 Frederic Maloney, Mines Wabush
 Brian Marshall, BHP Billiton Canada Inc.
 John Martschuk, Société aurifère Barrick
 Peter McBride, Association minière de l'Ontario
 Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada
 A. Murray, Xstrata Nickel
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Lewis Oatway, Vale
 Akinlolu Oni, BHP Billiton Canada Inc.
 Mark Passi, Xstrata Nickel
 Christine Petch, Xstrata Nickel

David Putnam, De Beers Canada Inc.
 Cathy Ramsey, Newmont Mining Corporation
 Darryl Steane, BHP Billiton Canada Inc.
 Adriana Stech, Association minière de l'Ontario
 Harold Todd, Ressources Teck Itée
 Liezl Van Wyk, Diavik Diamond Mines Inc.
 Scott Yarrow, Xstrata Nickel

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Président : Marc Butler, Xstrata Nickel

Jason Aagenes, Cliffs Natural Resources
 Raj Anand, Imperial Metals Corporation
 Bruce Anderson, Suncor Energy Inc.
 Joe Armstrong, Vale
 Eric Arseneault, ArcelorMittal Mines Canada
 Jason Ash, Vale Potash Canada Limited
 Sharlene Baird, Mines Wabush
 Tim Bekhuys, New Gold Inc.
 Suzie Belanger, Cliffs Natural Resources
 Jean-Claude Belles-Isles, Association minière du Québec
 Andrea Berenkey, SNC-Lavalin
 Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
 John Binns, Hatch
 Perry Blanchard, Vale – Newfoundland and Labrador
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation
 Corinne Boone, Hatch
 Stephane Brienne, Teck Metals Ltd.
 Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
 Brenda Brown, Vale – Terre-Neuve et Labrador
 Max Brownhill, Sabina Gold and Silver Corporation
 Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Terng Bhing Chen, Deloitte & Touche LLP
 Derek Chubb, ERM
 Chantal Clement, Vale
 Paul Cobban, Ressources Teck Itée
 Ed Cocchiarella, Vale
 Richard Cook, Knight Piésold Ltd.
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada
 Oliver Curran, Baffinland Iron Mines Corporation
 Sheila Daniel, AMEC Environment and Infrastructure
 Jeremy Dart, Société aurifère Barrick
 Richard Deane, Ressources Teck Itée
 Eric Denholm, BHP Billiton Canada Inc.
 David Desora, Ressources Teck Itée
 Paul Deveau, Xstrata Zinc Canada
 Tina Ding, Shell Canada Energy Inc.
 Mike Dutton, Vale
 Jacques Duval, ArcelorMittal Mines Canada
 Mark Edwards, Ressources Teck Itée
 Kent England, Cameco Corporation
 David Ewing, Association minière de la Colombie-Britannique
 Bill Ferdinand, Société aurifère Barrick

Michael Fillion, Ressources Teck Itée
 Virginia Flood, Rio Tinto Canada
 Chris Fordham, Suncor Energy Inc.
 Art Frye, Imperial Metals Corporation
 Joe Fyfe, Xstrata Nickel
 Steve Gaudet, Syncrude Canada Ltd.
 Gary Gawryletz, Ressources Teck Itée
 Julie Gelfand, Compagnie minière IOC
 Katherine Gizikoff, Taseko Mines Limited
 Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Julie Gravel, ArcelorMittal Mines Canada
 Alan Hair, HudBay Minerals Inc.
 Brent Hamblin, Inmet Mining Corporation
 Anne Marie Hann, Association canadienne du charbon
 Shane Hayes, Société aurifère Barrick
 Sharlene Henderson, Nyrstar
 Steven Hilts, Ressources Teck Itée
 Kevin Himbeault, Cameco Corporation
 Tom Hoefer, Chambre des mines des Territoires du Nord-ouest et du Nunavut
 Craig Hollett, Vale – Terre-Neuve et Labrador
 Jane Howe, BHP Billiton Canada Inc.
 Edward Huebert, Association minière du Manitoba
 Carolyn Hunt, Vale
 Lesley Hymers, Association minière de l'Ontario
 Frank Javor, Vale
 Nadim Kara, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Rick Killam, New Gold Inc.
 Judy Kuzenko, Vale
 Debra Lamash, Klohn Crippen Berger Ltd.
 Lisa Lanteigne, Vale
 Simon Latulippe, Genivar Inc.
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Michael Long, Cliffs Natural Resources
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
 Erik Madsen, Baffinland Iron Mines Corporation
 Pierre Maheux, Stantec
 Frederic Maloney, Mines Wabush
 Melinda Mamer, Suncor Energy Inc.
 Darrell Martindale, Shell Canada Energy Inc.
 Dave McDonald, Vale
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Bruce Mikkila, Vale
 Jim Millard, Baffinland Iron Mines Corporation
 Liam Mooney, Cameco Corporation
 Christine Moore, Intrinsic Environmental Sciences Inc.
 Jacques Moulins, Xstrata Cuivre Canada
 Kevin Nagy, Cameco Corporation
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Ed Norrena, SNC-Lavalin Environment
 Joel Page, Xstrata Nickel
 Nicholas Pankiw, Inmet Mining Corporation
 Alvaro Paredes, AMEC Earth and Infrastructure

Mark Passi, Xstrata Nickel
 Chad Pearson, Xstrata Nickel
 Christine Petch, Xstrata Nickel
 Matthew Pickard, Sabina Gold & Silver Corp.
 Crystal Pittman, Mines Wabush
 Robert Prairie, Xstrata Zinc Canada
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 David Putnam, De Beers Canada Inc.
 Ethan Richardson, Shore Gold Inc.
 Stephane Robert, Mines Agnico-Eagle Itée
 John Roberts, Aurora Energy Resources Inc.
 Keith Russell, Partners in Performance International
 Lyle Safronet, Vale
 Patricia Schroder, Compagnie minière IOC
 Pamela Schwann, Association minière de la Saskatchewan
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Sean Sharpe, Xstrata Charbon Canada
 Johan Skoglund, Nyrstar
 Helga Sonnenberg, Stantec
 Marty Stearns, Société aurifère Barrick
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Heather Sullivan, Xstrata Nickel
 Annie Thuan, Rueter Scargall Bennett LLP
 Mark Tinholt, Teck Metals Ltd.
 Angela Waterman, Association minière de la Colombie-Britannique
 Chris Webb, SNC-Lavalin Environment Inc.
 Stephen West, HudBay Minerals Inc.
 Mark Wiseman, Avalon Rare Metals Inc.
 Linda Wrong, Société aurifère Barrick
 Scott Yarrow, Xstrata Nickel

GRUPE DE TRAVAIL SUR LES MÉTAUX

Président : Mike Dutton, Vale

Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
 Marc Butler, Xstrata Nickel
 Mark Edwards, Ressources Teck Itée
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Christine Moore, Intrinsic Environmental Sciences Inc.
 Kevin Nagy, Cameco Corporation
 Robert Prairie, Xstrata Zinc Canada
 Helga Sonnenberg, Stantec
 Bernie Swarbrick, Vale

COMITÉ DES RELATIONS PUBLIQUES

Présidente : Kara Flynn, Syncrude Canada Ltd.

Jon Baird, Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers
 Doug Brown, Ressources Teck Itée
 Heather Bruce-Veitch, Compagnie minière IOC

Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Dale Coffin, Mines Agnico-Eagle Itée
 Dominique Dionne, Xstrata Nickel
 Jessica Draker, Association minière du Canada
 Virginia Flood, Rio Tinto Canada
 Peter Fuchs, Xstrata Nickel
 Louis-Philippe Gariépy, Xstrata Cuivre Canada
 Robert Gereghty, Cameco Corporation
 Tanya Giulford, Shell Canada Energy Inc.
 Angela Hamlyn, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
 Jeff Hanman, Ressources Teck Itée
 Alanna Heath, Société aurifère Barrick
 Jeff Hryhoriw, Cameco Corporation
 Robert Huck, Cameco Corporation
 Tracey Irwin, Association minière de la Saskatchewan
 Dany Laferriere, Suncor Energy Services Inc.
 André Lavoie, Association minière du Québec
 Benjamin Little, IAMGOLD Corporation
 Stella Long, Vale
 Peter McBride, Association minière de l'Ontario
 Eric McGoey, Cliffs Natural Resources Inc.
 Cory McPhee, Vale
 John Mullally, Vale
 Tom Ormsby, De Beers Canada Inc.
 Mac Penny, Kinross Gold Corporation
 Andrew Ritchie, Shell Canada Energy Inc.
 Emily Robb, Vale
 Steve Robertson, Imperial Metals Corporation
 Christopher Ryder, BHP Billiton Canada Inc.
 Johanne Sénécal, Association minière du Canada
 Gordon Shields, Suncor Energy Services Inc.
 Brittany Trumper, IAMGOLD Corporation
 Jean Vavrek, Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
 John Vincic, HudBay Minerals Inc.
 Steve Virtue, Association des prospecteurs et entrepreneurs du Canada
 Lauren Vopni, IAMGOLD Corporation
 Carleigh Whitman, Ressources Teck Itée
 Travey Wolsey, Suncor Energy Inc.
 Scott Yarrow, Xstrata Nickel
 Alexa Young, Ressources Teck Itée

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES RÉSIDUS

Présidence : poste à pourvoir

Tracy Anderson, Inmet Mining Corporation
 David Bleiker, AMEC
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Lawrence Clelland, Klohn Crippen Berger Ltd.
 Jay Cooper, HudBay Minerals Inc.
 Randy Donato, Vale

Tim Eaton, Shell Canada Energy Inc.
 Norman Eenkooren, Suncor Energy Inc.
 Julie Gelfand, Compagnie minière IOC
 Phillip Gomez, SNC-Lavalin Environment Inc.
 Stephen Hebb, Compagnie minière IOC
 Karlis Jansons, Tetra Tech
 Troy Jones, Ressources Teck Itée
 Nural Kuyucak, Golder Associates
 Pat Landine, Cameco Corporation
 Simon Latulippe, Genivar Inc.
 Henri Letient, Ressources Teck Itée
 Jim Maltby, Xstrata Nickel
 Peter Mencheton, Vale – Terre-Neuve et Labrador
 Rick Meyers, Association minière du Canada
 Peter Mooney, De Beers Canada Inc.
 Len Murray, Klohn Crippen Berger Ltd.
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 David Putnam, De Beers Canada Inc.
 Rick Schwenger, Xstrata Zinc Canada
 Michelle Velez, Syncrude Canada Ltd.
 Stephen West, HudBay Minerals Inc.
 Irwin Wislesky, Golder Associates

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Président : Kent England, Cameco Corporation

Raj Anand, Imperial Metals Corporation
 Tim Bekhuys, New Gold Inc.
 Suzie Belanger, Cliffs Natural Resources
 Jean-Claude Belles-Isles, Association minière du Québec
 Debbie Berthelot, BHP Billiton Base Metals
 Valerie Bertrand, Golder Associates
 Annie Blier, IAMGOLD Corporation
 Martin Boucher, Stornoway Diamonds Canada
 Linda Broughton, BHP Billiton Base Metals
 Brenda Brown, Vale – Terre-Neuve et Labrador
 Marc Butler, Xstrata Nickel
 Ben Chalmers, Association minière du Canada
 Derek Chubb, ERM
 Ron Connell, Miramar Mining Corporation
 Gilles Couture, ArcelorMittal Mines Canada
 Oliver Curran, Baffinland Iron Mines Corporation
 Sheila Daniel, AMEC Environment and Infrastructure
 Janet Deisley, Ressources Teck Itée
 Eric Denholm, BHP Billiton Canada Inc.
 David Derosa, Ressources Teck Itée
 Jason Dietrich, AMEC
 William Duncan, Golder Associates
 Mike Dutton, Vale
 Mark Edwards, Ressources Teck Itée
 David Ewing, Association minière de la Colombie-Britannique
 Chris Fordham, Suncor Energy Inc.
 Art Frye, Imperial Metals Corporation
 Joe Fyfe, Xstrata Nickel

Steve Gaudet, Syncrude Canada Ltd.
 Julie Gelfand, Compagnie minière IOC
 Katherine Gizikoff, Taseko Mines Limited
 Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Julie Gravel, ArcelorMittal Mines Canada
 Ann Marie Hann, Association canadienne du charbon
 Craig Hollett, Vale – Terre-Neuve et Labrador
 Jane Howe, BHP Billiton Canada Inc.
 Dave Huebert, Stantec
 Carolyn Hunt, Vale
 Lesley Hymers, Association minière de l'Ontario
 Nural Kuyucak, Golder Associates
 Martin Larose, Genivar Inc.
 Justyna Laurie-Lean, Association minière du Canada
 Patrick Lauzière, Compagnie minière IOC
 Gordon Macdonald, Diavik Diamond Mines Inc.
 Erik Madsen, Baffinland Iron Mines Corporation
 Mike McKernan, Stantec
 Rick Meyers, Mining Association of Canada
 Christine Moore, Intrinsik Environmental Sciences Inc.
 Gaston Morin, ArcelorMittal Mines Canada
 Mike Murchie, Cameco Corporation
 Shirley Neault, HudBay Minerals Inc.
 Robert Prairie, Xstrata Zinc Canada
 Lee Preziosi, Compagnie minière IOC
 David Putnam, De Beers Canada Inc.
 Ethan Richardson, Shore Gold Inc.
 Derek Riehm, Société aurifère Barrick
 Stephane Robert, Mines Agnico-Eagle Itée
 John Roberts, Aurora Energy Resources Inc.
 Mark Ruthven, AMEC Environment and Infrastructure
 Lyle Safronetz, Vale
 Patricia Schroder, Compagnie minière IOC
 Walter Sencza, Newmont Canada Corporation
 Helga Sonnenberg, Stantec
 Adrianna Stech, Association minière de l'Ontario
 Mark Tinholt, Teck Metals Ltd.
 Glen Watson, Vale
 Stephen West, HudBay Minerals Inc.
 Linda Wrong, Société aurifère Barrick

COMITÉ DE LA FISCALITÉ

Présidence : poste à pourvoir

Gwen Barth, HudBay Minerals Inc.
 Randy Belosowsky, Cameco Corporation
 Robert Charpentier, BHP Billiton Canada Inc.
 Robert De Biasio, Vale
 Ian Gamble, Thorsteinssons
 Glen Greaney, BHP Billiton
 Donald Karras, Newmont Mining Corporation
 Maxine Maksymetz, Société aurifère Barrick
 Brendan Marshall, Association minière du Canada
 Jocelin Paradis, Rio Tinto Canada

Brian Pyra, Deloitte & Touche LLP
 Keith Russell, Partners in Performance International
 Larry Tehse, Cameco Corporation

COMITÉ DU TRANSPORT

Présidence : poste à pourvoir

Ron Annesley, Société aurifère Barrick
 Robert Bell, Ressources Teck Itée
 Peter Bianchini, Compagnie minière IOC
 G. Cowell, Xstrata Zinc Canada
 William Doods, Mines Wabush
 Steven Douville, Vale
 Scott Iredale, Shell Canada Energy Inc.
 Brendan Marshall, Association minière du Canada
 M. Pede, Xstrata Zinc Canada
 David Plante, Association minière du Nouveau-Brunswick
 Lyle Safronetz, Vale
 Dan Sauve, Xstrata Nickel
 Carleigh Whitman, Ressources Teck Itée
 John Zaidan, Cameco Corporation

CONSEIL DES RESSOURCES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE – CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente : Patricia Dillon

Vice-président : Walter Manning, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier

Sylvia Barnard, Cambrian College of Applied Arts and Technology
 David Barnes, Vale
 Graham Browne, Vale
 Alain Cauchon, ArcelorMittal Mines Canada
 Bill Garton, Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile
 Sylvain Goyette, Xstrata Nickel
 Pierre Gratton, Association minière du Canada
 Ingrid Hann, De Beers Canada Inc.
 Chris Hodgson, Association minière de l'Ontario
 Sean Junor, Cameco
 Richard Lefort, Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier
 Dave Stewart, Nickel Rim South Mine
 Dean Winsor, Ressources Teck Itée
 Zoe Younger, Association minière de la Colombie-Britannique

SOCIÉTÉS MEMBRES

Anglo American Metallurgical Coal Canada
ArcelorMittal Mines Canada
Baffinland Iron Mines Corporation
BHP Billiton Base Metals
BHP Billiton Canada inc.
Cameco Corporation
Canadian Zinc Corporation
Compagnie minière IOC
De Beers Canada inc.
Excellon Resources Inc.
HD Mining International Ltd.
HudBay Minerals Inc.
IAMGOLD Corporation
Imperial Metals Corporation
Inmet Mining Corporation
Kinross Gold Corporation
Mines Agnico-Eagle Itée
Mines Wabush
Monnaie royale canadienne
New Gold Inc.
Newmont Canada Corporation
Newmont Hope Bay Mining Corporation
North American Tungsten Corporation Limited
Nyrstar Canada (Holdings) Limited
Ressources Teck Itée
Sabina Gold and Silver Corporation
Shell Canada Energy inc.
Shore Gold Inc.
Société aurifère Barrick
Suncor Energy Inc.
Syncrude Canada Ltd.
Taseko Mines Limited
Vale
Xstrata Cuivre Canada
Xstrata Nickel
Xstrata Zinc Canada

MEMBRES ASSOCIÉS

AECOM
Alexander Proudfoot
AMEC
AUSENCO
Association canadienne des exportateurs d'équipements et de services miniers
Atlas Copco Construction and Mining
Avalon Rare Metals Inc.
Barr Engineering and Environmental Science Canada
BGC Engineering Inc.
Canadian Mining Industry Research Organization (CAMIRO)
CEDA Environmental Fluid Solutions L.P
Cementation Canada Inc.
Centerra Gold Inc.
Chambre de commerce maritime
Charles Tennant & Company (Canada) Ltd.
Consortium de recherche en exploration minérale (COREM)
Deloitte & Touche s.r.l.
EBA Engineering Consultants
ÉEM Inc..
ERM Canada Corporation
Ernst & Young
Fronteer Development Group Inc.
Gabriel Resources Ltd.
Genivar Inc.
Golder Associates
Hatch & Associates Inc.
Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole
Intrinsic Environmental Inc.
Klohn Crippen Berger
Knight Piésold Ltd.
Marchés mondiaux CIBC
McGill University-COSMO-Stochastic Mine Planning Laboratory
Minmetals Resources Limited
MIRARCO - Mining Innovation
Norwest Corporation
Orica
Pacific Booker Minerals Inc.
Partners in Performance International
Québec Lithium inc.
Rueter Scarguall Bennett
Sandvik Mining and Construction Canada Inc.
Schulich School of Business
SGS Mineral Services
SNC-Lavalin inc.
Stantec
Stornoway Diamond Corporation
Tetra Tech
Thorsteinssons

PERSONNEL

Pierre Gratton
Président et chef de la direction

Monique Lafèche
Adjointe exécutive

Johanne Senécal
Vice-présidente, Affaires gouvernementales et communications

Ben Chalmers
Vice-président, Développement durable

Justyna Laurie-Lean
Vice-présidente, Environnement et santé

Rick Meyers
Vice-président, Affaires techniques et du Nord

Jessica Draker
Directrice, Communications

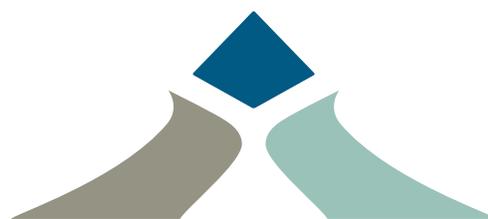
Brendan Marshall
Directeur, Affaires économiques

Tara Shea
Gestionnaire, Vers le développement minier durable

Marilyn Fortin
Directrice, Services corporatifs et administration

Justin Laframboise
Agent aux services financiers

Danielle Poitras
Réceptionniste



L'association minière du Canada

REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

350, rue Sparks
bureau 1105
Ottawa, ON K1R 7S8
Tél – 613-233-9391
Télec – 613-233-8897

mining.ca